

CICAD:
Rétrospective
2006-2007



Partageons le goût de l'exception

L'excellence et l'innovation
sont les valeurs fondamentales
de notre banque, héritière d'une
tradition familiale de plus de
deux siècles.

Gitana 11 et Gitana 13 portent les couleurs de notre
Groupe et témoignent d'une passion familiale de
plusieurs générations. www.gitana-team.com

www.lcf-rothschild.ch



**BANQUE PRIVÉE
EDMOND DE ROTHSCHILD**

GROUPE LCF ROTHSCHILD

**BANQUE PRIVÉE
EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.**

18, rue de Hesse
CH - 1204 Genève
Tél.: (+41) 22 818 91 11

BARCELONE - BORDEAUX - BRATISLAVA - BRUXELLES - FRIBOURG - GENÈVE - GUERNESEY - HONG KONG - LAUSANNE - LIÈGE
LISBONNE - LONDRES - LUGANO - LUXEMBOURG - LYON - MADRID - MARSEILLE - MILAN - MONACO - MONTEVIDEO - NANTES
NASSAU - PARIS - PORTO - SHANGHAI - TAIPEH - TEL AVIV

EDITORIAL

Créée en 1990, à l'initiative de quelques pionniers et soutenue par les communautés juives romandes dont elle est l'organe représentatif dans son domaine d'activité, la CICAD a pour mission de combattre l'antisémitisme sous toutes ses formes, de veiller à l'application de la norme pénale antiraciste (art. 261 bis du code pénal), de perpétuer la mémoire de la Shoah et de défendre l'image d'Israël quand elle est diffamée.



Cette lutte revêt deux formes: la prévention, sans doute la moins visible mais qui accapare la plus grande partie de ses efforts et porte ses fruits surtout à moyen, long terme et l'intervention ciblée pour réagir à des dérapages, voire des agressions avérées.

En quelques années, la CICAD est devenue une référence incontournable.

Elle a connu un important développement ces dernières années. Dans le cadre de sa politique de communication et de transparence, il lui est apparu utile de mieux en informer le public concerné.

Ce premier rapport d'activités annuel (qui en fait couvre une période de 18 mois) a ainsi pour ambition de donner à chacun une image synthétique mais aussi fidèle que possible des ses nombreuses activités qui se répartissent en trois axes:

- Programmes pédagogiques et éducatifs
- Dialogue, collaboration et présence dans la cité
- Défense du droit à l'existence d'Israël

Constamment à l'écoute de ses membres et en prise directe avec l'actualité, la CICAD adapte en conséquence ses programmes, conçoit et développe de nouveaux projets de façon à coller au mieux à l'évolution du contexte sociopolitique de notre région.

Des défis majeurs attendent la CICAD en 2008, à commencer par la remise en question par certains milieux de l'article 261 bis.

Ses actions ne sont possibles que grâce à ses fidèles donateurs, sponsors et annonceurs qu'elle entend ici remercier chaleureusement pour leur précieux soutien.

Me Philippe A. GRUMBACH
Président

SOMMAIRE

6	Rapport sur la situation de l'antisémitisme en Suisse romande: Année 2005
9	Vitraux cassés à la synagogue de Lausanne
10	ACUSA-News
12	Le site internet Radio Islam publie les écrits de négationnistes Suisses romands
14	Julien Fonjallaz
16	Rapport sur la situation de l'antisémitisme en Suisse romande: Année 2006
18	N'oubliez pas la profanation du cimetière de la Tour-de-Peilz
20	Incendie criminel de la synagogue Hekhal Haness
22	Dérapage antisémite dans les colonnes du <i>Confédéré</i>
25	Manque de fermeté de la Suisse vis-à-vis de l'Iran
26	Outil pédagogique: sortie du film de la CICAD sur Auschwitz
28	Un quotidien iranien lance un concours de caricatures sur l'Holocauste
31	Journée à Auschwitz-Birkenau du 29 novembre 2006
34	Commémoration de la Shoah
36	Carnavalier déguisé en déporté de la Shoah
39	Pédagogie et Shoah en Grande-Bretagne: rumeurs vérifiées par la CICAD
40	Le tramway de Jérusalem
42	Manifestations anti-israéliennes et escalades verbales inquiétantes durant l'été 2006
44	Club Med
46	Quand croix gammée et secte font bon ménage!
47	Norme pénale antiraciste
48	L'Association Suisse-Palestine invite Ismaïl Haniyeh, l'homme fort du Hamas
50	Squat Rhino: indigne campagne d'affichage
52	Célébration du 40ème anniversaire de <i>Nostra Aetate</i>
56	Elections au Conseil d'Etat vaudois
59	Elections fédérales 2007: une démarche citoyenne pour un électeur informé

Rapport

sur la situation

de l'antisémitisme

en Suisse romande:

Année 2005

Rappel des faits

Le rapport de la CICAD sur la situation de l'antisémitisme en Suisse romande, pour l'année 2005 a été diffusé le 16 mars 2006, et ce pour la deuxième année consécutive. Les actes antisémites recensés en Suisse romande sont en forte hausse. En effet, la CICAD en a dénombrés 75 en 2005, contre 34 en 2004.

Dans ce rapport, la CICAD constate aussi un **accroissement de la violence des actes contre les Juifs**. Deux événements ont particulièrement retenu son attention: la déprédation de la grande synagogue de Genève et la profanation du cimetière israélite de la Tour-de-Peilz.

REACTIONS

La Presse suisse évoque dans son ensemble cette augmentation en interrogeant Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD.

Ce dernier perçoit cependant une aggravation du climat ambiant et la multiplication des cas graves, «*dans une espèce d'acceptation générale*». «*Ne pas parler des actes antisémites n'est pas la bonne méthode*» ajoute-t-il, «*on attend une réponse politique*».

En ce qui concerne les actes recensés, il s'agit en général d'injures et de graffitis. Les événements de Genève et de la Tour-de-Peilz évoqués plus haut constituant les incidents les plus graves constatés durant l'année 2005.

La CICAD et les communautés juives ont par ailleurs reçu de nombreux courriers contenant par exemple des caricatures antisémites.

Le rapport relève également le développement sur

Internet de sites à contenu raciste. Ce phénomène connaît un essor important, s'inquiète la CICAD. En mai 2005, dans le Canton de Neuchâtel, la police a fermé plusieurs blogs portant des noms aussi évocateurs que «*Jude raus*», «*trashjude*» ou «*psycopathe 14 88*».

En Suisse romande, l'antisémitisme provient de diverses sources. On y retrouve, comme ailleurs en Europe, un antisémitisme d'extrême-droite, constate la CICAD. La violence à l'égard des Juifs peut également prendre naissance à l'extrême gauche de l'échiquier politique, sur fond de conflit israélo-palestinien. La Suisse n'est pas non plus épargnée par le courant négationniste. Enfin, la religion peut être à l'origine de l'antisémitisme. Si l'Eglise catholique a procédé à son examen de conscience, ce travail de remise en question n'a pas encore été mené par l'Islam.

REPERCUSSIONS

Le rapport a été abondamment couvert par les médias suisses. De nombreuses personnalités se sont manifestées pour saluer le travail de la CICAD.

«Je tiens à vous adresser mes remerciements pour votre travail considérable contre l'antisémitisme. Il me confirme que chacun à son niveau doit rester vigilant, maintenir une position ferme et s'engager à long terme.»

Pascal Couchepin,
Conseiller fédéral.

«J'ai pris bonne note de ces informations et de l'effort accompli, au cours des dernières années, en faveur des victimes.»

Mgr Francesco Canalini,
Nonce Apostolique.

«Nous formons des vœux pour que votre action contribue à cet effort d'éducation des âmes et de pacification des volontés.»

Jean-René Fournier,
Conseiller d'Etat du Canton du Valais.

«Je reste convaincu que la diffusion du rapport de la CICAD contribuera de manière significative à cette insatiable lutte contre la haine raciale et l'antisémitisme. Votre important travail de recensement et d'analyse des actes antisémites permettra de sensibiliser la population romande et les autorités compétentes sur un problème plus que jamais d'actualité.»

Itzhak Levanon, Ambassadeur,
représentant permanent d'Israël,
auprès de l'ONU à Genève.

«L'Eglise Catholique soutient tous les efforts faits pour éduquer les esprits au sens de l'unité du genre humain, et former les cœurs à la fraternité entre les enfants d'un même Père (...)».

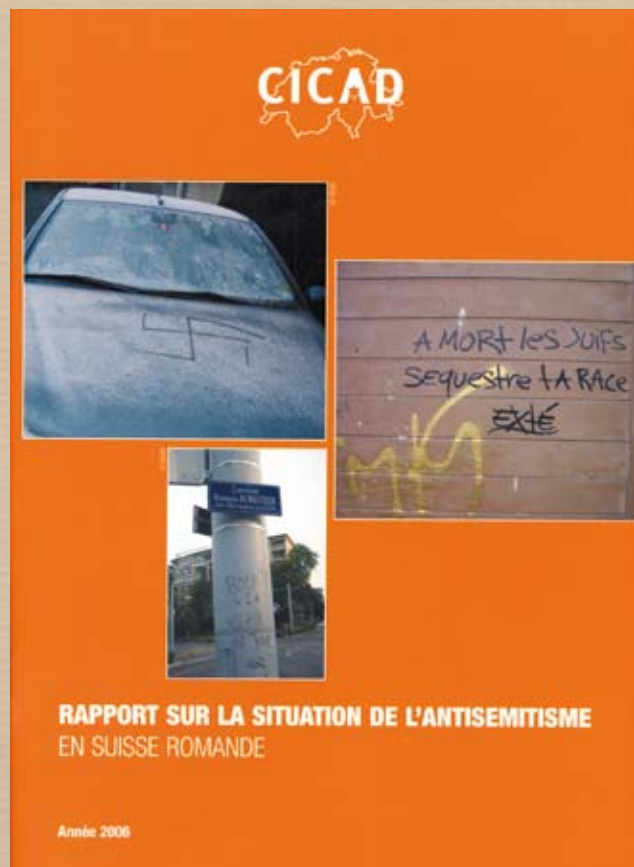
Cardinal Barbarin,
Archevêque de Lyon.

«Votre document et le travail de la CICAD contribuent à rester vigilant et conscient face à un antisémitisme hélas toujours présent (...)».

Dominique Kohli,
Député libéral vaudois.

«Je vous remercie de m'avoir adressé le rapport cité en titre, qui a retenu toute mon attention. Avec vous, je considère que tout acte ou parole antisémite est inacceptable en celle qu'elle vise des êtres humains en raison de leurs convictions ou simplement du hasard de leur naissance.»

Robert Hensler,
Chancelier d'Etat du Canton de Genève.





Solide et à présent *Flexible*

A la Banque Hapoalim Suisse, nous sommes persuadés que l'équilibre est primordial pour la réussite d'une gestion de fortune. Nous offrons la sécurité pour un portefeuille bien fondé, qui reste flexible à toute nouvelle opportunité d'investissement.

Vitraux cassés à la synagogue de Lausanne

Rappel des faits

Dans la nuit du vendredi 31 mars au 1er avril 2006, des vitres de la synagogue de Lausanne ont été brisées. Au total, six vitraux et deux vitres ont été cassés.

Vitraux brisés à la synagogue de Lausanne

Vaud Des inconnus s'en sont pris au lieu de culte dans la nuit de vendredi à samedi

Des vitraux de la synagogue de Lausanne ont été brisés dans la nuit de vendredi à samedi. La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation a déposé une plainte. Une plainte a été déposée. La CICAD a exprimé lundi dans un communiqué sa vive préoccupation face à la gravité d'actes antisémites commis en Suisse romande en 2005. La Communauté Israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) a déposé plainte. Les auteurs de cet acte consternant ont dû probablement escalader le portail extérieur de l'édifice pour commettre leur forfait. Au total six vitraux et deux vitres ont été cassés. Aucune inscription ni revendication n'ont été découvertes sur les lieux.

Aucune arrestation
«C'est un acte antisémite de plus», a déploré le secrétaire général de la CICAD, Johanne Gurfinkiel. Il a rappelé la profanation des tombes juives à La Tour-de-Peilz le 8 mai, et les graffitis contre la synagogue de Genève, le 17 avril. Personne n'a été arrêté, a-t-il ajouté, en demandant aux élus de s'attaquer à ce phénomène «en croissance». ATS

Le Temps, 4 avril 2006

REACTIONS

La CILV (Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud) a déposé une plainte.

La CICAD a publié un communiqué, le 3 avril 2006, exprimant sa vive préoccupation: «Il s'agit clairement d'une attaque ciblée» a souligné Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général.

REPERCUSSIONS

En date du 4 avril 2006, l'ensemble de la Presse suisse romande relatait l'attaque antisémite contre la synagogue de Lausanne.

«C'est un acte antisémite de plus», déclare Johanne Gurfinkiel interrogé dans *Le Temps*, tout en rappelant la profanation des tombes juives à la Tour-de-Peilz le

La synagogue maltraitée

LAUSANNE
Six vitraux de la synagogue ont été brisés dans la nuit de vendredi à samedi. La Communauté Israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) a porté plainte pour dommage à la propriété.

Le 31er avril, les fidèles de la synagogue de Lausanne ont été réveillés pas le bruit de plusieurs six vitraux d'origine, datant de 1910, et quatre carreaux de verre (ceux des toilettes des dames) avaient été brisés durant la nuit. La Communauté Israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) a porté plainte pour dommage à la propriété.

Les déprédations ont eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi. L'auteur, ou les auteurs, aurait escaladé les barrières entourant la synagogue, afin d'atteindre la cour intérieure. «Il n'a laissé aucun objet sur place, donc il a certainement dû amener un objet avec lui», explique la porte-parole de la police Anne Plesz. «Il est possible qu'il ait utilisé des barres en métal», estime Laurent Schwed, responsable des locaux. Selon lui, il s'agit avant tout «d'un acte de vandalisme» et de meurtre des amalgames. Des personnes brèves ont très bien pu commettre ce méfait. Nous n'avons aucune preuve. Mais il est certain que c'est la synagogue qui a été attaquée.

Deux autres, l'acte comporte des caractères antisémites flagrants: «Il s'agit d'un vitrail qui a été touché, par une pierre ou une bouteille, on pourrait parler d'acte de vandalisme. Mais ici, ce sont plusieurs vitraux cassés de manière réfléchie et ciblée», relève Michaël Bensimon, administrateur de la synagogue. Les six vitraux de la façade sud sont endommagés à la même hauteur. Ceux au nord, accessibles eux aussi, sont intacts.

Un antisémitisme latent
Des maîtres vitriers seront amenés à remplacer les vitraux brisés. Un travail long et coûteux, accordent les interloqués.

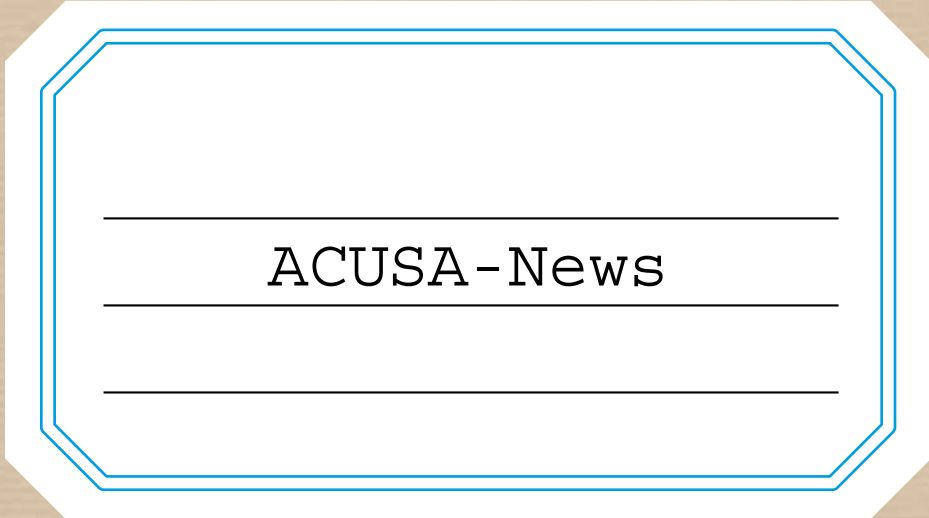
Quant aux mesures à suivre, le fût salomon encore. «Nous pourrions peut-être augmenter les patrouilles de sécurité ou poser des caméras. Mais je n'en dirai pas plus. Même les délinquants laissent des traces», estime le président du CILV, Jean-Pierre Bloch, qui n'a pas perdu le sens de l'humour malgré la multiplication des actes antisémites. «La fréquence s'accroît un peu ces dernières années. Peut-être sous l'influence de l'Espagne. Mais je dirais que ce sont avant tout des vandales, qui n'ont pas tellement le monde juif. C'est un antisémitisme latent», mentionne le rabbin Hervé Krid, rencontré au sein de la synagogue (toujours fidèle, malgré son éviction). Le bâtiment religieux a déjà été plusieurs fois ciblé: à l'entrée, les marques de graffiti néonazis sont toujours visibles. Sur la porte, un avertissement inquiétant: «Ciblé, persécuté, réprimé. La sécurité des autres dépend aussi de vous.» Face à «cette situation préoccupante», la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) attend des politiques qu'ils réagissent.

ATS

24 Heures, 4 avril 2006

18 mai 2005, ainsi que les graffitis contre la synagogue de Genève, le 17 avril de la même année.

Dans le *24 Heures*, Michael Bensimon, administrateur de la synagogue, précise: «Ce sont plusieurs vitraux cassés de manière réfléchie et ciblée».



ACUSA-News

Rappel des faits

Dans son édition d'avril 2006, l'Association Contre les Usines d'Animaux consacre son édition ACUSA-News au «Terrain propice aux épidémies: Des détentions concentrationnaires – aussi en Suisse».

Ladite revue proposait une série de textes antisémites, tels que: «le Conseil fédéral (...) se met à plat ventre devant la pression juive», ou encore qu'il «serait temps de stopper enfin ces crimes contre les animaux au lieu de ressasser hypocritement continuellement les crimes du passé contre l'humanité».

A la page 5, Erwin Kessler, Rédacteur en chef, franchit un nouveau pas en commentant une photo prise lors

de la commémoration des victimes d'Auschwitz sur laquelle Simone Veil porte un manteau de fourrure. Pour lui: «Simone Veil qui échappa à l'enfer mais qui ne se gêne pas pour autant de porter un manteau de fourrure provenant d'un autre enfer où les animaux de fourrure sont torturés à mort... Quelle hypocrisie!».

Erwin Kessler a déjà été condamné à 45 jours de prison sans sursis par le Tribunal de Bülach «pour avoir comparé l'abattage rituel sans étourdissement pratiqué par les juifs et les musulmans avec les crimes des nazis».



Le 3 mai 2006, la CICAD a pris la décision de dénoncer et de déposer plainte pénale du chef de l'article 261 bis CPS contre l'auteur des textes, Erwin Kessler.

Des amis des animaux accusés d'antisémitisme

Genève/Neuchâtel L'association Acusa a distribué un bulletin attaquant le «système concentrationnaire» de l'élevage des poules en Suisse

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad) a déposé une plainte contre l'Association pour les usines d'animaux (Acusa) pour «discrimination raciale et atteinte à la dignité du peuple juif».

À l'origine de cette démarche, on trouve une brochure tirée à 350 000 exemplaires par Acusa et distribuée en avril sous forme de tous ménages dans les cantons de Genève et de Neuchâtel. Ce bulletin tend à comparer les conditions de détention «concentrationnaires des poules en Suisse avec celles des victimes du régime nazi. «Un massacre étatique, similaire à celui organisé dans le passé par les nazis écrit dans un éditorial Erwin Kessler, le président d'Acusa qui, en 2004, a été condamné à une peine de prison de cinq mois pour de semblables propos.

Proche de l'extrême droite?

Erwin Kessler, que la Cicad situe près de l'extrême droite, ajoute «qu'il serait temps de stopper ces crimes contre les animaux au lieu de ressasser hypocritement les crimes du passé contre l'humanité. [...] En plus il n'y a pas contestation à craindre de la part des criminels du passé puisqu'ils sont tous morts [...] Roumains et Turcs, accusés de mettre à mort de manière féroce certains animaux, sont qualifiés de «barbares qui sont devant la porte de la culture occidentale». Selon Erwin Kessler, «au Conseil fédéral siègent aussi des barbares qui se mettent à plat devant la pression juive».

Philippe Grumbach, président de la Cicad, avoue être écorché devant un texte odieux aux relents antisémites qui banalise l'Holocauste et donc le minimise. Claire Luchetta, présidente genevoise de la ligue internationale contre le racisme

et l'antisémitisme) est consterné: «Le plus dramatique est le peu de réactions d'indignation que cette revue diffusée librement a suscité, hormis dans la communauté juive».

Une photographie publiée dans la brochure a elle aussi choqué: elle montre Simone Veil chaudement vêtue se recueillant lors d'une commémoration des victimes d'Auschwitz. La légende dit: «Simone Veil qui échappa à l'enfer ne se gêne pas pour autant de porter un manteau de fourrure provenant d'un autre enfer, [...] quelle hypocrisie!».

Joint par téléphone, Erwin Kessler, qui réside à Lutwil (TG), a refusé de répondre aux questions du Temps. Susanna Wachtel, qui fut jusqu'à la fin de 2005 la responsable romande d'Acusa, explique: «Erwin est une espèce de gourou qui n'en fait qu'à sa tête. Pour lui, seule compte la défense des animaux, alors il exagère un peu.»

J'ai admiré Simone Veil

Antisémitisme, Acusa? «Non, jure-t-elle, j'ai admiré Simone Veil, qui s'est battue pour les droits de la femme, et j'ai longtemps travaillé avec Edmond Kaiser, le fondateur de Terre des hommes, qui est juif.» Claire Luchetta rétorque: «Ces gens-là ont tous leur bon juif.»

Erwin Kessler a eu à maintes reprises affaire avec la justice, notamment dans sa lutte contre l'abattage rituel (sans étourdissement) d'animaux pratiqué par les juifs et les musulmans. Il assimilat les juifs à des nazis. Une autre particularité d'Acusa est de dénoncer les conditions de vie des animaux en Suisse à l'aide de photos choc et en rendant publics les noms et adresses des éleveurs incriminés. Certains ont reçu des menaces de mort anonymes.

Pour les organisations antiracis-

tes, il ne fait aucun doute que sous couvert de la protection des animaux, Acusa affiche ses positions d'extrême droite. «Erwin Kessler passe notamment des annonces dans la revue Recht + Freiheit, située très à droite», relève la Cicad. En 2001, Acusa et l'Association pour la connaissance psychologique, une psychosociété suisse aux affinités marquées avec l'extrême droite, avaient conjointement soutenu des organisations autrichiennes hostiles à la construction européenne.

Cette même année, La Poste avait refusé de diffuser le périodique de l'association dans les ménages suisses sous prétexte qu'il contenait trop d'attaques personnelles. Suite à une

plainte en justice d'Erwin Kessler, le géant jaune avait dû lever son veto.

Le numéro du mois d'avril d'Acusa n'a pas été «censuré» par La Poste: «Acusa ne sommes pas tenus à vérifier si les envois remis violent certaines dispositions légales, explique ainsi Laurent Widmer, un porte-parole. Mais l'on peut exclure ce qui pourrait contenir certains traits pornographiques, calomnieux ou contraires au droit.»

Une chose est sûre: la diffusion à 350 000 exemplaires d'un tous ménages coûte très cher: des finances proviennent des dons et des cotisations de nos très nombreux amis, assure Susanna Wachtel.

Christian Lecomte

REPERCUSSIONS

Interrogé dans *Le Temps* du 8 mai, Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD n'a pas caché son écoëurement «*devant un texte odieux aux relents antisémites qui banalise l'holocauste et donc le minimise*».

Jeudi 18 mai 2006, sur ordre d'un juge d'instruction de Genève, une perquisition a eu lieu au bureau du Dr Kessler. Le seul exemplaire d'archive de *Acusa-News* a été confisqué; les autres 350 000 exemplaires ayant déjà été distribués, en partie aux abonnés et sous forme de «*tout ménage*», en Suisse romande.

Suite à la plainte déposée par la CICAD, le juge genevois Leonardo Malfanti a décidé d'inculper Erwin Kessler. Convoqué deux fois, ce dernier ne s'est pas présenté. La troisième fois, le juge genevois a demandé à la police thurgovienne

de l'amener de force. Averti par la justice thurgovienne que la police allait venir le chercher, Erwin Kessler a eu juste le temps de déposer un recours au Conseil Fédéral.

Finalement débouté, il aurait dû arriver à Genève entre deux gendarmes. Mais la justice thurgovienne a suspendu son transfert au dernier moment.

Dans *Le Matin* du 27 octobre 2006, Me Philippe Grumbach a déploré que Erwin Kessler se soit dérobé pour la troisième fois devant la justice. «*(...) La CICAD ne peut laisser passer un torchon (...), dont plusieurs paragraphes constituent des incitations à la haine contre la Communauté juive (...) Ces propos portent gravement atteinte à la dignité humaine*».

Vendredi 27.10.2006

Le Matin SUISSE 11

PLAINTÉ Le défenseur des animaux sera inculpé pour discrimination raciale

Kessler évite le juge

GENÈVE Le Thurgovien compare le transport des poulets au génocide des Juifs. Convoqué par la justice, il refuse de venir

Frédéric Julliard

Déjà condamné dans le passé pour discrimination raciale, le défenseur des animaux Erwin Kessler a encore frappé: dans un tous-ménages distribué en Suisse romande, le Thurgovien compare le transport des volailles en Suisse au... massacre des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale! La justice genevoise va l'inculper pour discrimination raciale.

Parlant de «camps de concentration» pour les poules, sa brochure, *Acusa News*, a été distribuée à 350 000 exemplaires («*Le Matin*» de mercredi). Suite à une plainte de la Coordination contre l'antisémitisme et la discrimination (CICAD), le juge genevois Leonardo Malfanti a décidé d'inculper Erwin Kessler, 62 ans. Mais pas moyen de mettre la main sur lui! Convoqué deux fois, le défenseur des animaux ne s'est pas présenté. La troisième

fois, le juge a demandé à la police thurgovienne de l'amener de force. Mais Kessler lui a encore échappé...

L'affaire est rocambolesque: la justice thurgovienne a averti Erwin Kessler que la police allait venir le chercher! Du coup, l'homme a eu le temps de faire recours au Tribunal fédéral. Finalement débouté, il aurait dû arriver à Genève entre deux gendarmes. Mais la justice thurgovienne a suspendu son transfert au dernier moment... «D'habitude, les cantons exécutent sans problème les mandats de comparution, s'étonne le juge Malfanti.

Que s'est-il passé en Thurgovie? Je n'en ai pas la moindre idée!»

Président de la CICAD, Me Philippe Grumbach dénonce le fait qu'Erwin Kessler se soit dérobé pour la troisième fois à une convocation devant la justice. «Nous portons rarement plainte, mais la CICAD ne peut laisser passer un torchon distribué à 350 000 exemplaires, dont plusieurs paragraphes constituent des incitations à la haine contre la Communauté juive. Comparer le transport des animaux à la déportation des Juifs constitue une minimisation grossière du gé-



AMALGAME Dans sa revue «*Acusa*», Erwin Kessler parle de «camps de concentration» pour les poules. Le Thurgovien n'en est pas à son coup d'essai. Keystone/Ed Engler - Christian Rouzet

nocide commis par les nazis. Ces propos portent gravement atteinte à la dignité humaine.»

Sur Internet, Erwin Kessler se défend en se disant «persécuté» par la justice et victime du «politique-

ment correct». Mais Leonardo Malfanti n'a pas dit son dernier mot. Il pourrait lancer bientôt un mandat d'amener, qui permettrait de faire arrêter Kessler n'importe où en Suisse.

Le site internet
Radio Islam
publie les écrits
de négationnistes
Suisse romands

Rappel des faits

En juillet 2006, une habitante de Lancy recevait un tract niant l'existence des chambres à gaz.

Bien que ce tract soit anonyme, il indique néanmoins l'adresse d'un site internet baptisé Radio Islam. On y retrouve une alliance détonante d'extrémistes islamistes et de partisans romands du troisième Reich.

Dans ce mélange exotique, on peut lire en ligne les

écrits de l'*Association Vérité et Justice* de René-Louis Berclaz.

Pourtant, ce Suisse romand a été condamné à trois reprises à plusieurs mois de prison pour ces mêmes écrits négationnistes, interdits dans notre pays.

Mais surtout, les pages de Radio Islam consacrées à la Suisse romande sont clairement antisémites: «*En Suisse, la Judéocratie remplacera-t-elle la démocratie?*».

REACTIONS

Le journal *GHI* du 27 juillet 2006 consacrait un article à ce site négationniste, donnant la parole à la CICAD.

REPERCUSSIONS

Le *GHI* évoque des liens entre les milieux d'extrême-droite et islamistes qui ne datent pas d'hier. Un interlocuteur du *GHI* rappelle le parcours du grand mufti de Jérusalem durant la Seconde Guerre Mondiale. Par haine des Juifs, ce nationaliste arabe palestinien et leader musulman s'est retrouvé agent propagandiste des nazis et d'Adolf Hitler.

«*Il existe une alliance stratégique entre les islamistes et l'extrême-droite, qui partagent certaines idées*», relève un excellent connaisseur du milieu qui tient à rester anonyme. «*Ce n'est pas un hasard si l'Iran accueille des négationnistes et organise un concours de dessins consacrés à la Shoah*».

Concernant l'*Association Vérité et Justice* «*elle a*

été dissoute», rappelle son ex-Vice-président, le vaudois Philippe Brennenstuhl. «J'ai été condamné à trois mois ferme comme co-éditeur».

Il dément toute responsabilité dans le site Radio Islam: «J'ai un grand respect pour la religion, mais l'Islam n'a rien à faire dans notre pays. Chacun devrait rester chez soi. Je n'ai rien à voir avec cette publication sur internet et, depuis 2002, j'ai coupé les ponts.»

A-t-il connaissance de ces papillons avec des caricatures niant l'Holocauste? «Je suis d'accord qu'on en discute dans un débat, mais je suis opposé à l'idée qu'on en rigole. Et ce n'est pas mon style de distribuer des tracts anonymes. J'ai toujours signé ce que j'ai écrit».

René-Louis Berclaz, le premier intéressé, reste quant à lui inatteignable. Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD, livre une partie de l'explication: «Nous avons obtenu que M. Berclaz soit expulsé de

Serbie, pour purger sa peine de 18 mois de prison en Suisse».

La présence de ces textes négationnistes n'étonne pas vraiment M. Gurfinkiel, qui n'hésite pas à voir en Radio Islam un refuge pour ce type d'écrits: «Radio Islam est dirigé par un marocain d'origine, Ahmed Rami, un ancien officier d'Hassan II qui s'est réfugié en Suède. Il a été dénoncé maintes fois pour ses écrits antisémites et négationnistes».

L'un des membres de l'amicale Swissmuslim, qui regroupe des musulmans de Suisse demande toutefois de ne pas «faire d'amalgames» entre les modérés, majoritaires, et certains extrémistes qui se réclament de l'Islam.

Pourtant il ne faudrait pas sous-estimer le poids du fondateur de Radio Islam qui a pris une importance certaine grâce à Internet.

DOSSIER

26-27 JUILLET 2006



INTERDICTION CONTOURNEE PAR INTERNET
Des islamistes relaient les négationnistes suisses

- Les écrits de René-Louis Berclaz sont interdits en Suisse mais publiés sur internet.
- Le site antisémitique «Radio Islam» héberge des textes niant l'existence des camps d'extermination nazis.
- Un réseau s'est créé entre l'Europe, certains pays arabes et des personnes marginalisées.

FRANÇOIS BALESTRI

«Ça m'a fait froid dans le dos de trouver ce petit tract dans ma boîte aux lettres», témoigne une lectrice de L'Espresso. Elle y découvre un petit bout de papier photographié, qui use l'existence des chambres à gaz. «Vient de la dernière guerre, mon père a fait passer des réfugiés en Angleterre», annonce-t-elle. Ce document négationniste est en réalité du processus général, précise Claire Lucchetti, présidente de la section

né à trois reprises à plusieurs mois de prison pour ces écrits écrits négationnistes, interdits dans notre pays. Mais surtout, les pages de Radio Islam associées à la Suisse norvégienne sont classées antisémitiques, avec des interrogations de genre: «En Suisse, la judéocratie perpétuera-t-elle la démocratie?»

Association dissoute

«L'Association Virtuel et Justice a été dissoute», rappelle son ex-

«Radio Islam est dirigé par Ahmed Rami, un ancien officier d'Hassan II. Il a été dénoncé maintes fois pour ses écrits antisémites et négationnistes»

JOHANNE GURFINKIEL, Secrétaire général de la CICAD

généraliste de la Ligue (Ligue suisse et l'antisémitisme), qui a également reçu. Une enquête a été ouverte.

Antisémitisme

Il se trouve en Allemagne. Il indique l'adresse d'un site internet baptisé Radio Islam. On y retrouve une allégorie étonnante d'extrémistes islamistes et de personnes norvégiennes. Rami, dans un message enregistré, se peut lire en ligne les écrits de l'Association Virtuel et Justice de René-Louis Berclaz. Pourtant, se Suisse n'ayant à être considé-

ce-président, le Vaudois Philippe Brennenstuhl. «J'ai été condamné à trois mois ferme comme co-éditeur». Il dément toute responsabilité dans le site Radio Islam: «J'ai un grand respect pour la religion, mais l'Islam n'a rien à faire dans notre pays. Chacun devrait rester chez soi. Je n'ai rien à voir avec cette publication sur internet et, depuis 2002, j'ai coupé les ponts.» A-t-il connaissance de ces papillons avec des caricatures niant l'Holocauste? Je suis d'accord qu'on en discute dans un débat, mais je suis opposé à l'idée qu'on en rigole. Et ce n'est pas mon style de distribuer des tracts



Le site internet Radio Islam publie les écrits de révisionnistes suisses renommés, en particulier l'Association Virtuel et Justice. (Photo DR)

anonyme. J'ai toujours signé ce que j'ai écrit».

Un Suédois

René-Louis Berclaz, le premier intéressé, reste quant à lui inatteignable. Secrétaire général de la Coordination Interconfessionnelle contre l'Antisémitisme et la Discrimination (CICAD), Johanne Gurfinkiel livre une partie de l'explication: «Nous avons obtenu que M. Berclaz soit expulsé de Serbie, pour purger sa peine de 18 mois de prison en Suisse.» La présence de ces textes négationnistes d'Islam pas vraiment de Gurfinkiel, qui n'hésite pas à voir en Radio Islam un refuge pour ce genre d'écrits: «Radio Islam est dirigé par un Marocain d'origine, Ahmed Rami, un ancien officier d'Hassan II qui s'est réfugié en Suède. Il a été dénoncé maintes fois pour ses écrits antisémites et négationnistes.»

«Pas d'amalgame»

L'un des membres de l'amicale Swissmuslim, qui regroupe des musulmans de Suisse demande

de ne pas «faire d'amalgames» entre les modérés, majoritaires, et certains extrémistes qui se réclament de l'Islam. Pourtant il ne faudrait pas sous-estimer le poids du fondateur de Radio Islam qui a pris une importance certaine grâce à Internet.

Sur une autre page du site Radio Islam on découvre une photo d'Ahmed Rami avec Fayezallah Mohamed Hassan Fadallah, le leader spirituel du Hezbollah, récemment impliqué activement dans la guerre avec Israël. Ce même Hezbollah est soutenu par l'Iran et la Syrie, pays où les négationnistes trouvent un accueil favorable.

Islamistes hébergés aux USA

Le plus étonnant dans cet ensemble, c'est que le site internet Radio

REFUGIE EN SUEDE

Le mystère Rami

FB L'itinéraire d'Ahmed Rami est complexe. Selon son autobiographie «Une vie pour la Liberté», cet officier marocain s'est retrouvé au début des années 70 impliqué dans un attentat mané par le général Oufkir contre le roi Hassan II. Les comploteurs marocains Ahmed Rami était étroitement associé tentant de détruire l'avion du souverain en plein vol. A la suite de l'échec du putsch, Ahmed Rami doit prendre la fuite. Il s'est réfugié en Suède en 1971, il crée Radio Islam qui se spécialise dans les attaques antisémites et négationnistes.



(Photo DR)

Exprimez votre opinion sur le Journal de Genève redigez à l'adresse: Yves.racine@lejournal.ch

Julien
Fonjallaz

Rappel des faits

«L'Holocauste est utilisé de manière impérialiste et même, dans certains cas, terroriste (au sens intellectuel). Cette instrumentalisation a pour but de conquérir toute la mémoire collective liée à la Seconde Guerre mondiale.»

Ou encore: «On pourrait rajouter des milliers de faits illustrant cet impérialisme de l'Holocauste visant à investir la mémoire collective, mais c'est le moment de dévoiler pour quel but caché tant d'individus, tant d'organismes participent à cette opération. Il s'agit de faire associer juif et victime dans l'inconscient des gens, dans le but d'occulter l'histoire réelle de la Palestine dans laquelle, les sionistes mènent depuis un siècle une politique colonialiste basée sur l'épuration ethnique et de nombreux massacres. En résumé,

pour cacher le fait que des juifs, grâce à l'Holocauste, se conduisent en toute impunité en vils bourreaux. Signalons une résolution de l'ONU de 1948, exigeant le retour des Palestiniens chassés par la terreur. Plus de cinquante après, cette résolution reste lettre morte, ces Palestiniens survivant dans des camps! Quand à la fondation d'un Etat palestinien, prévu en 1948, ce n'est pas pour demain la veille! ».

Ces textes, extraits du site internet de Julien Fonjallaz (www.fonjallaz.net), n'ont pas manqué d'interpeller la CICAD.

Julien Fonjallaz était candidat aux élections municipales de mars 2007 dans la liste du Parti libéral de Chêne-Bourg.

REACTIONS

Comment se fait-il qu'une personne qui tient des discours tendancieux ait pu s'inviter sur une liste électorale? Président du Parti Libéral de la petite commune genevoise, Pierre Meyer affirme qu'il ignorait l'existence de ce site avant qu'elle ne lui soit signalée par la CICAD.



REPERCUSSIONS

Ces propos scandaleux ont valu à son auteur, d'être exclu de la liste du Parti libéral (PL) de Chêne-Bourg (GE) aux élections municipales.

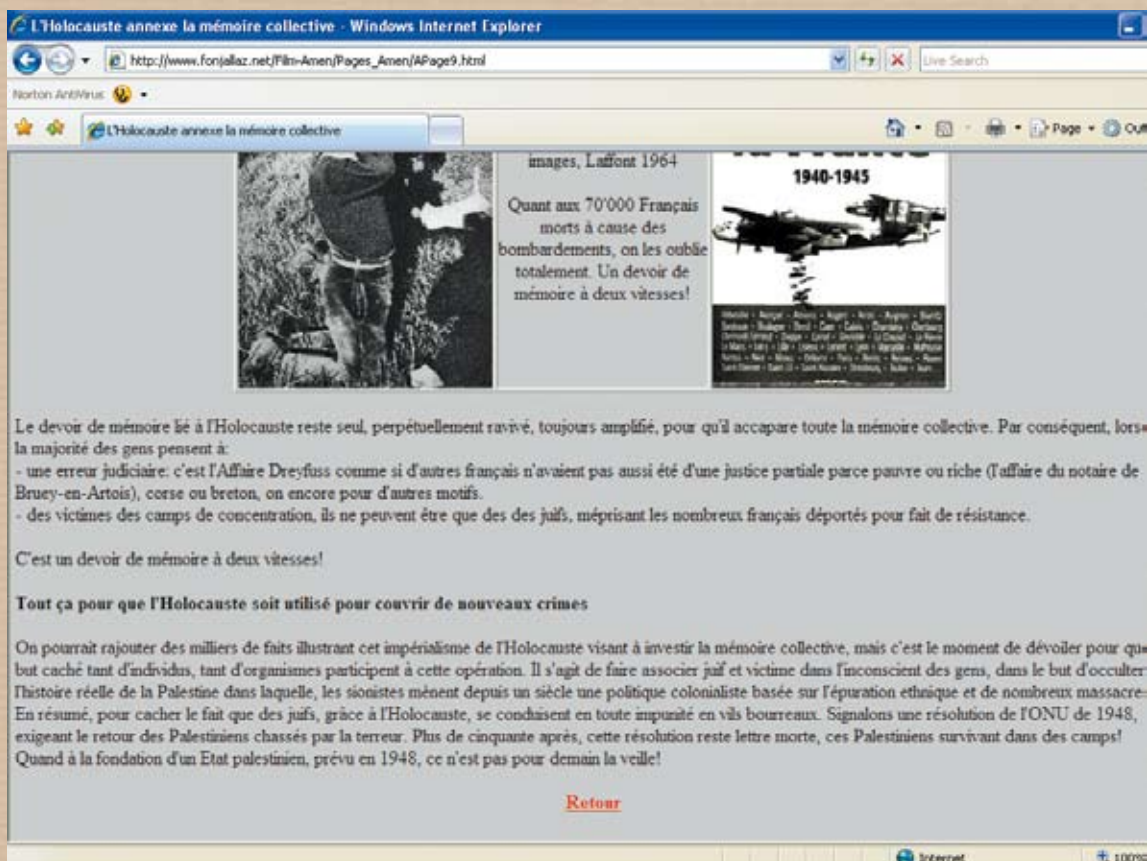
Devant le refus de l'auteur du site web de fermer sa plateforme, le PL a pris la décision de retirer sa candidature.

Pierre Meyer a également constaté que Julien Fonjallaz portait le titre de rédacteur en chef de la «newsletter» de Blaise-Alexandre Le Comte, dissident du PL qui a créé la Droite libérale, sa propre formation politique.

Contacté par téléphone par *Le Matin Dimanche*, M. Le Comte avoue pour sa part n'avoir surfé que «partiellement sur le site de M. Fonjallaz et qu'il n'y a pas vu franchement de contenu antisémite».

Toutefois surpris par les passages que lui a lus *Le Matin Dimanche*, M. Le Comte fait volte-face: dix minutes après le téléphone du journal, son site Internet annonce que Julien Fonjallaz est suspendu de ses fonctions de rédacteur en chef.

La CICAD a salué la réaction du Parti Libéral pour le sérieux dont il a fait preuve dans cette affaire.



Rapport

sur la situation

de l'antisémitisme

en Suisse romande:

Année 2006

Rappel des faits

Le rapport de la CICAD sur la situation de l'antisémitisme en Suisse romande, pour l'année 2006 a été diffusé, vendredi 27 avril 2007, et ce pour la troisième année consécutive.

Les actes antisémites recensés en Suisse romande sont en légère baisse. En effet, la CICAD en a dénombrés 67 l'an dernier, contre 75 en 2005.

REACTIONS

Comment expliquer cette diminution? Pour le savoir, la Presse suisse romande s'est tournée vers Johanne Gurfinkiel: *«Attention, les actes antisémites restent nombreux, mais cette faible décroissance de leur nombre par rapport à l'année dernière s'explique par la diminution des tracts négationnistes distribués dans les boîtes aux lettres. Et probablement parce que nous avons pu mettre en place un certain nombre de projets éducatifs et pédagogiques»*. Et de poursuivre: *«l'expression d'hostilité à l'égard des Juifs trouve principalement son origine, pour 2006, dans le conflit entre Israël et le Hezbollah de l'été 2006. Ce conflit a poussé à un regain d'antisémitisme»*.

Les médias ont ainsi publié durant l'été un certain nombre d'articles ou de courriers de lecteurs au contenu clairement antisémite, recensés pour la première fois par la CICAD.

Les auteurs négationnistes en revanche doivent faire preuve de plus de discrétion en raison de l'arsenal législatif et des condamnations tombées ces dernières années contre certains d'entre eux.

Hormis quelques tracts et courriers diffusés dans les boîtes aux lettres, la CICAD constate d'ailleurs un *«recul certain»* des thèses négationnistes.

La CICAD s'élève par ailleurs encore une fois contre la remise en cause de la norme pénale antiraciste que le Conseiller fédéral UDC Christophe Blocher envisage de réviser et que son parti disait dans un communiqué vouloir *«purement et simplement supprimer»*.

Quoiqu'il en soit, le travail à accomplir reste important. Certains éléments d'information sont inquiétants.

En septembre, un individu a jeté une bouteille sur un groupe de jeunes parce que l'un d'entre eux portait une kippa, en le traitant de *«sale juif»*.

Plus tôt dans l'année, en février, un individu a tenté de lancer un sac rempli d'excréments dans une synagogue genevoise. Empêché d'entrer, il l'a alors jeté sur la stèle des déportés, devant la synagogue.

Face à cette situation, une question légitime se pose: les autorités politiques et judiciaires font-elles assez pour enrayer le phénomène?

«Nous demandons simplement le respect de la loi. Quand un individu s'attaque à une personne, profane un cimetière ou une synagogue, on doit pouvoir s'attendre à ce que l'enquête soit poussée et aboutisse. Dans le cas du cimetière de La Tour-de-Peilz, personne n'a encore été interpellé», a rappelé Johanne Gurfinkiel.

REPERCUSSIONS

Le rapport a été abondamment couvert par les médias suisses. De nombreuses personnalités se sont manifestées pour saluer le travail de la CICAD.

«Comme vous, j'ai la conviction qu'un travail important reste à accomplir en Suisse en matière de lutte contre l'antisémitisme, et qu'une attention toute particulière doit concerner le domaine de l'éducation. (...) Soyez assuré que je salue personnellement l'engagement de la CICAD en Suisse romande et l'encourage à continuer dans cette voie (...)».

Micheline Calmy-Rey,
Présidente de la Confédération

«La perspective de la disparition de toute forme d'actes à l'encontre de la foi juive nous réjouit, tout comme la promesse d'une coexistence constructive et pacifique entre les peuples».

Mgr Silvano M. Tomasi,
Nonce apostolique de la Mission
permanente du Saint-Siège

«Je me réjouis de voir avec quelle énergie vous vous battez contre toutes les formes de l'antisémitisme et vous savez que vous pouvez compter sur moi pour être toujours à vos côtés, essayant de délivrer notre société de ce fléau».

Cardinal Philippe Barbarin,
Archevêque de Lyon

«Ce travail de recherche nous donne une vision exhaustive des faits racistes et antisémites de l'année écoulée et permet de mieux comprendre les enjeux auxquels est confrontée la communauté juive de Suisse».

Serge Cwajjenbaum,
Secrétaire général, Congrès Juif Européen



RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

Décembre 2005 – Décembre 2006

N'oubliez pas
la profanation
du cimetière
de la
Tour-de-Peilz

Rappel des faits

Le 8 mai 2005, douze tombes du carré juif du cimetière communal de Vassin, à la Tour-de-Peilz, ont été saccagées; les stèles funéraires arrachées, brisées,

empilées. Deux ans après les faits, justice n'a toujours pas été rendue.

Indignation deux ans après la profanation de tombes juives

LA TOUR-DE-PEILZ
Les auteurs du saccage dans le cimetière juif courent toujours. La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation se fâche.

C'était il y a deux ans aujourd'hui. Le 8 mai 2005, un ou plusieurs vandales arrachaient de leur socle des stèles funéraires du cimetière juif de La Tour-de-Peilz. D'autres stèles, parfois imposantes, étaient cassées en deux, voire déplacées sur d'autres sépultures. Au total, douze tombes ont été profanées.

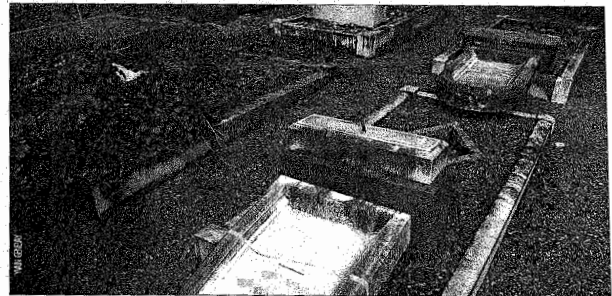
Un acte odieux pour l'heure demeuré impuni, ce qui fâche la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD): «En cette triste journée de commémoration, nous nous demandons pourquoi justice n'a pas été rendue», réagissait hier le secrétaire général Johanne Gurfinkiel.

Cela faisait plus de dix ans qu'un cimetière israélien n'avait pas été profané sur sol vaudois. «Nous souhaitons que chacun prenne conscience de la gravité de cette action. Au nom du respect que nous devons autant aux vivants qu'aux morts, il est indispensa-

ble que les auteurs soient interpellés», poursuit Johanne Gurfinkiel.

Enquête au point mort

Le problème, c'est que l'enquête semble au point mort. «Même si un travail énorme a déjà été accompli, et que beaucoup d'individus ont été contrôlés, les auteurs n'ont jamais été identifiés», indique Claude Wyss-Brunner, porte-parole de la police cantonale. Le dossier n'est pas définitivement clos pour autant: «L'enquête peut être rouverte à tout moment. Mais pour l'instant, c'est négatif.»



R. D. Douze stèles avaient été renversées, cassées en deux ou déplacées dans le cimetière.

24 Heures, 8 mai 2007



© CICAD

REACTIONS

Le 7 mai 2007, la CICAD publiait le communiqué de presse suivant: «Le 8 mai 2005, douze tombes du carré juif du cimetière communal de Vassin, à la Tour-de-Peilz, ont été saccagées; les stèles funéraires arrachées, brisées, empilées. Deux ans après les faits, nous restons dans l'attente de connaître les résultats de l'enquête sur cet odieux acte antisémite. Un des plus graves commis ces dernières années en Suisse romande. En cette triste journée de commémoration nous nous interrogeons de savoir pourquoi justice n'a pas été rendue».

Cela faisait plus de dix ans qu'un cimetière israélite n'avait pas été profané sur le sol vaudois. «Nous souhaitons que chacun prenne conscience de la gravité de cette action».



© CICAD

REPERCUSSIONS

«Au nom du respect que nous devons autant aux vivants qu'aux morts, il est indispensable que les auteurs soient interpellés», soulignait Johanne Gurfinkiel, dans

le quotidien *24 Heures* du mardi 8 mai 2007. Le problème, c'est que l'enquête semble au point mort. «Même si un travail énorme a déjà été accompli et que beaucoup d'individus ont été contrôlés, les auteurs n'ont jamais été identifiés», indiquait, dans le même article Claude Wyss-Brunner, porte-parole de la police cantonale vaudoise.

Le dossier n'est pas définitivement clos pour autant: «L'enquête peut être rouverte à tout moment. Mais pour l'instant, c'est négatif», concluait Claude Wyss-Brunner.

La CICAD poursuivra ses interventions jusqu'à ce que le ou les responsables soient appréhendés.



© CICAD

Incendie criminel de la synagogue Hekhal Haness

Rappel des faits

Jeudi 24 mai 2007, à 5h18, la synagogue Hekhal Haness de Genève était ravagée par les flammes. Aucune inscription antisémite n'a été trouvée sur les lieux par les enquêteurs et l'incendie n'a pas été revendiqué. Fort heureusement, il n'y a eu aucun blessé, mais les dégâts ont été considérables. Cette actualité a tenu en

haleine toutes les Communautés juives de Suisse. Vendredi 1er juin, le juge Michel Graber, en charge du dossier, annonçait que l'incendie était d'origine criminelle. Selon la TSR, le juge Graber n'aurait pas pour autant écarté totalement la piste extrémiste, même s'il déclarait qu'elle n'était «pas privilégiée».

REACTIONS

Suite à cet incendie, la CICAD publiait deux communiqués; le premier étant émis avant de connaître les résultats de l'enquête, aussitôt après avoir appris la nouvelle: «A 5h18 ce matin, un incendie, que la police qualifie de volontaire, a détruit une partie importante de la synagogue Hekhal Haness de Genève. La CICAD tient à exprimer la tristesse, la consternation et la vive préoccupation que lui inspire cette situation. Face à l'extrême gravité de l'évènement, la CICAD demande aux autorités de déployer tous les moyens nécessaires afin de faire toute la lumière sur cette affaire», concluait le communiqué. Interviewé par la TSR, Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD précisait: «Cet incendie a provoqué beaucoup de tristesse au sein de la Communauté Israélite de Genève ainsi qu'une profonde consternation (...). Cela réveille des peurs mais je crois qu'il faut faire confiance à la police avant de tirer des conclusions hâtives». «Ce sinistre est intervenu en pleine fête de Chavouoth, une des plus importantes pour le peuple juif», a expliqué Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD qui

exprimait «sa tristesse et sa consternation» à l'AFP. Puis, vendredi 1er juin, la Communauté juive apprenait que l'incendie était d'origine criminelle. La CICAD, consternée, faisait part de son inquiétude dans un deuxième communiqué: «Synagogue Hekhal Haness: la justice conclut à un incendie criminel». Un communiqué du Juge d'instruction en charge de l'enquête vient d'informer que «l'incendie est d'origine criminelle». La CICAD exprime sa consternation et sa vive préoccupation face à ses nouveaux éléments. L'enquête n'a pas encore permis de déterminer si cet acte est de nature antisémite. La CICAD est convaincue que les autorités déploieront, dans les plus brefs délais, tous leurs efforts pour appréhender le ou les auteurs. La TSR donnait la parole à Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD: «Nous sommes très choqués par les conclusions du juge d'instruction. Nous considérons que porter atteinte à un lieu de culte, c'est porter atteinte à une société entière». Et de rappeler: «Il s'agit du deuxième incendie d'une synagogue en deux ans en Suisse, après celui de la synagogue de Lugano

en 2005. Nous sommes très inquiets. Mais nous faisons toute confiance à la justice pour qu'elle retrouve l'auteur de cet acte odieux». «Cette découverte est un choc», a confié Johanne Gurfinkiel. «Jusque-là, tout semblait indiquer que la piste de l'incident technique était la plus raisonnable. Il est important maintenant que la justice genevoise se mobilise pour déterminer si cet acte est de nature antisémite. Je suis confiant: le Procureur général de Genève Daniel Zappelli nous a informé qu'il suivra personnellement cette affaire». Mardi 5 juin, interviewée par la CICAD, la police cantonale de Genève précisait: «La moindre avancée sur cette affaire fera l'objet d'un communiqué de presse».

REPERCUSSIONS

Plusieurs mois se sont écoulés depuis l'incendie criminel de la synagogue Hekhal Haness, survenu le 24 mai 2007, à Genève.

Où en est donc l'enquête? Désireuse de le savoir, la CICAD avait initié en août des contacts avec M. Zappelli, Procureur général de Genève et M. Moutinot, Conseiller d'Etat.

Ce dernier précisait, par courrier, le 13 août: «Comme vous le relevez à juste titre, c'est un juge d'instruction qui est actuellement en charge de l'enquête et je me permets respectueusement de vous prier de vous adresser à lui dès lors que je ne dispose pas d'informations particulières sur son enquête. J'ajoute que la police judiciaire, qui agit sous l'autorité du magistrat instructeur, ne ménage pas ses efforts pour retrouver les auteurs de ce crime détestable ».

Mardi 18 septembre, la CICAD a pris l'initiative d'interviewer M. Graber, Juge d'instruction en charge de l'affaire, livrant ses dernières conclusions: le prélèvement ADN effectué sur le mégot de cigarette n'avait donné aucun résultat pas plus que l'audition des témoins. A ce stade de l'enquête, il restait une personne à auditionner, impossible néanmoins à localiser.

Deux mois après, la situation évoluait. Jeudi 18 octobre, la *Tribune de Genève* indiquait: «Le juge Graber a encore un petit espoir. Il compte entendre une personne qui, par ses antécédents, est susceptible d'avoir commis un acte de cette sorte. Cette personne a été localisée. Mais vu où elle se trouve, il n'est pas facile de l'auditionner. Si cette piste ne donne rien, le

Dans l'expectative des résultats de l'enquête

L'incendie a provoqué de nombreuses réactions et messages de solidarité provenant notamment de Charles Beer, Président du Conseil d'Etat, de Mgr Bernard Genoud, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, du Parti des Verts, du Parti Libéral genevois ainsi que du Congrès Juif Européen.

Suite aux conclusions de la justice

L'annonce a provoqué de vives réactions indignées et attristées provenant notamment de la Présidente du Conseil fédéral Micheline Calmy-Rey, du Conseil d'Etat genevois, du Conseil administratif de la Ville de Genève, de Boël Sambuc Vice-présidente de la CFR, de la Conférence des Eglises protestantes romandes (CER), de la Fondation Culturelle Islamique ainsi que de la LICRA.

juge devra refermer provisoirement le dossier et le transmettre au Parquet dans l'attente de nouveaux éléments ».

La CICAD entend poursuivre son implication au nom de tous jusqu'à ce que le ou les responsables soient appréhendés.



© CICAD

Dérapage antisémite dans les colonnes du *Confédéré*

Rappel des faits

Le vendredi 12 octobre 2007, l'hebdomadaire radical valaisan, *Le Confédéré* publiait un article intitulé «Castagne», dans lequel on pouvait notamment lire: «Il semble bien que l'UDC veuille s'accaparer le pouvoir et

la richesse du pays (**un peu comme les juifs dans l'affaire des fonds**), se le partager entre eux comme l'actionnaire milliardaire qui est leur leader et rendre ensuite la dépouille décharnée à la population».

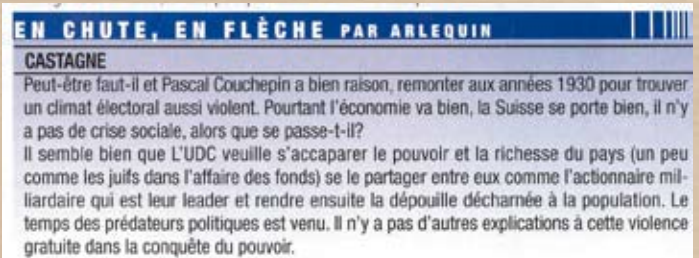
REACTIONS

La CICAD, profondément choquée par cet article a pris l'initiative d'écrire à Adolphe Ribordy, rédacteur en chef du *Confédéré*, afin que ses propos indignes soient retirés et des excuses publiées. Ce courrier était également adressé à M. Fulvio Pelli, Président du Parti radical suisse et M. Léonard Bender, Président du Parti radical du canton du Valais.

Ce dérapage - sous prétexte d'un combat politique - rappelle une littérature antisémite que nous pensions révolue à jamais surtout dans notre pays.

Pour seule réponse, la CICAD a reçu, en retour, un courriel insultant dans lequel l'auteur, Adolphe Ribordy, maintient ses propos, allant jusqu'à les justifier, en prétendant que «la citation «les juifs comme dans l'affaire des fonds» ne permet pas d'extrapoler cette remarque à l'ensemble de la communauté juive».

De plus, sur le douloureux sujet de l'antisémitisme, il ajoute: «Toutes les controverses qui naissent autour du monde juif ou de la notion antisémite sont d'une hypocrisie insupportable».



Le Confédéré, 12 octobre 2007

Enfin, il n'hésite pas à dépasser toutes les limites en demandant des excuses à la CICAD sous prétexte d'avoir osé «engager un procès d'intention que n'aurait pas désavoué Torquemada».

La réponse d'Adolphe Ribordy confirme malheureusement nos craintes. Face à de tels propos inacceptables, la CICAD a demandé au Parti radical valaisan de prendre publiquement position sur cette affaire.

De son côté, la Fédération Suisse des Communautés Israélites (FSCI) a adressé un courrier à M. Fulvio Pelli pour lui «faire part de son indignation à la suite de l'article paru dans *Le Confédéré*. Nous sommes choqués de trouver des propos aussi nauséabonds dans un organe officiel du parti radical. (...) Monsieur le président, nous attendons de la direction du parti radical non seulement qu'elle réprovoque et condamne ces propos, mais encore qu'elle présente aux juifs suisses des excuses pour ce dérapage inadmissible».

REPERCUSSIONS

Des responsables politiques ont manifesté leur indignation, tels qu'Ali Benouari (Parti radical), par ailleurs Président de l'Association suisse des musulmans pour la laïcité. «Cela relève de l'antisémitisme, c'est un dérapage inacceptable, j'attends une vive réaction de la direction de mon parti». Ce dernier est d'autant plus offusqué qu'il a participé à l'élaboration d'une charte de bonne conduite politique pendant la campagne électorale. Document paraphé par les différents partis genevois, en présence de Pascal Couchepin.

Véronique Maret (Parti socialiste): «J'approuve complètement votre réaction et votre communiqué de presse concernant le texte paru dans le Confédéré».

Bernard Rey (Parti radical): «Je tiens à vous préciser que je suis député radical et que je trouve les propos de M. Ribordy, ainsi que ses justifications suite à votre message, pour le moins déplacé (et ce pour ne pas dire plus). Je connais relativement bien l'histoire et, comme vous, je n'aimerais pas voir ressurgir certaines périodes troubles. Cependant, dans son texte, M. Ribordy n'engage que lui. Il n'est en aucun cas le porte-parole du parti radical valaisan et je ne vois pas pourquoi celui-ci devrait prendre position publiquement sur cette affaire. Si vous estimez que la norme anti-raciste a été franchie, vous devez porter plainte contre l'auteur de ces écrits.

J'ai toujours lutté pour éviter les amalgames, vous aussi certainement. En demandant cette prise de position d'un parti par rapport aux écrits d'un particulier, vous êtes en train d'en faire un d'amalgame».

La CICAD regrette que le Parti radical valaisan ait décidé de rester muet sur cette affaire.

CONFÉDÉRÉ | Journal d'information du Valais | Vendredi 19 octobre 2007 | N° 38

CONFÉDÉRÉ | CONTROVERSES

ANTISÉMITISME OU NOT ?

RÉPONSE À LA CICAD

La Cicad nous a écrit la lettre suivante:

CICAD
Confédération internationale pour la coopération et le développement
Membre Adolphe RIBORDY
Président de l'org.
Case postale 214
CH - 1000 MARTIGNY

Genève, le 15 octobre 2007

Monsieur le rédacteur en chef,

Nous avons déjà commenté avec vous, dans un article publié le vendredi 12 octobre 2007 dans votre hebdomadaire, l'un des passages de votre «Changement de paradigme» et il nous a été demandé de vous adresser une réponse. Nous sommes heureux de vous adresser cette lettre et de partager avec vous notre point de vue sur ce sujet.

Ce dérapage nous gêne. Une certaine politique implique une certaine attitude que nous pensons évidente (quoique nous ne sommes pas philosophes).

Il n'est pas, en effet, impossible que nos intentions, concernant les faits de violence et d'antisémitisme, soient mal comprises, voire même déformées.

Nous sommes désolés de constater que votre message n'est parvenu à son destinataire.

Nous sommes désolés de constater que votre message n'est parvenu à son destinataire.

Un copie de la présente lettre vous est adressée par courriel et par fax.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations distinguées.

(Signature)
Monsieur général

Cc: M. Léonard BENDER, Président du Parti radical du Valais
M. Fabrice PELLI, Président du Parti radical suisse

Cher Monsieur le Rédacteur en Chef,
1000 Martigny
Tél: 020 810 11 11
Confédération et 4 rue de la République

Cette lettre vient à son heure pour préciser plusieurs points.

1. La citation «les Juifs comme dans l'affaire des fonds» ne permet pas d'extrapoler cette remarque à l'ensemble de la communauté juive, il s'agit bien de l'affaire des fonds juifs menée par le Congrès juif mondial et nous renvoyons la CICAD pour cela à cette organisation et à ses déclarations et notamment à la distribution de fonds qui devaient aller aux victimes survivantes de l'Holocauste, et dont une partie a profité aux dirigeants du CIM.
2. «L'accaparement du pouvoir et de la richesse» ne concerne bien sûr pas les Juifs mais cette qualification s'adressait bien à l'UDC, il faut être de mauvaise foi pour engager à cet égard un procès d'intention.
3. Quand le Congrès juif mondial voulait mettre la Suisse et les Suisses au ban des nations et des peuples, la CICAD, à notre connaissance, n'est pas intervenue. Finalement les entreprises concernées ont remboursé l'argent qu'elles avaient indûment gardé.
4. Toutes les controverses qui naissent autour du monde juif ou de la notion antisémitisme sont d'une hypocrisie insupportable. En effet qu'est-ce un sémitisme et donc un antisémitisme ? Qu'est-ce qu'un juif ? Qu'est-ce qu'un israélien ? Qu'est-ce qu'un libanais ? un suisse, un hébreux, un juif palestinien, un arabe palestinien et j'en passe ? A moins d'être anthropologue, ethnologue, linguiste, théologien tout à la fois personne ne s'y retrouve. Alors des organisations de défense agissent, chacune selon une définition large ou étroite et souvent en regard de l'intervenant. Cela porte un nom de la manipulation.

Autres définitions:
- Un sémitisme est un descendant de Sem et englobe tous les descendants juifs et arabes donc israéliens, musulmans et chrétiens compris vivant au Proche et Moyen Orient.
- Un juif est une personne de religion juive.
- Un israélien est un citoyen de l'Etat d'Israël

En conséquence je n'ai pas à retirer de propos qui m'étaient passés destinés aux gens que vous défendez. Quant aux excuses c'est vous qui m'en devez pour engager à mon endroit un procès d'intention que n'aurait pas dévoué Torquemada.

Sur ce pas, je vais me recueillir sur la tombe de Voltaire pour m'échapper un instant de ce monde d'intolérance dans lequel vous semblez être bien à l'aise.

Avec mon message sans aucune discrimination, je de bien sûr, Pourriez-vous me rendre la pareille ?

ADOLPHE RIBORDY



Voltaire inventé, et sans devenir tout...

Le Confédéré, 12 octobre 2007

Le journal du Parti radical accusé d'antisémitisme

VALAIS • La CICAD se dit «profondément choquée» par le «Confédéré», qui déterre l'affaire des fonds en déshérence.

RACHAD AMMANIUS

Le Confédéré n'est pas un journal. On se souvient d'une plainte déposée fin septembre contre le journal du Parti radical valaisan par l'UDC Oscar Freysinger au sujet de l'affiche «Autrichiens ou a déjà donné». Publiée dans l'hebdomadaire radical, elle montrait une photo du conseiller national d'origine autrichienne à côté de celle d'Adolf Hitler. Le rédacteur en chef du Confédéré, Adolphe Ribordy, a continué sa croisade contre la «violence gratuite» de l'UDC en publiant un court article dont un passage fait cette fois bondir la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffusion (CICAD). Le passage, jugé «antisémite et scandaleux», se trouve sur le site du Confédéré. On y lit: «Il semble bien que l'UDC veuille s'accaparer le pouvoir et la richesse du pays (un peu comme les Juifs dans l'affaire des fonds), se le partager entre eux comme l'actonnaire milliardaire qui est leur leader et rendra ensuite la dépouille décharnée à la population.»

«Ce dérapage – sous prétexte d'un combat politique – rappelle une littérature antisémite que nous pensions révolue à jamais, surtout dans notre pays», écrit Johanne Gurfinke, secrétaire général de la CICAD, dans un communiqué de presse diffusé hier. Il y précise qu'il a auparavant contacté M. Ribordy pour lui demander de retirer ses propos et de s'excuser publiquement. Au contraire, celui-ci a ren-

versé la situation en demandant des excuses à la CICAD pour avoir osé «engager un procès d'intention que n'aurait pas dévoué Torquemada».

Même si M. Gurfinke, dans un courrier adressé le 15 octobre, donnait quarante-huit heures à M. Ribordy pour lui adresser une réponse écrite, cela justifiait-il de consacrer la CICAD au grand inquisiteur qui a exterminé les Juifs d'Espagne? M. Ribordy passe au stade de l'ignominie, réagit le secrétaire général par téléphone.

Mais le Valaisan persiste et signe. Dans le Confédéré d'aujourd'hui, il publie sa réponse à la CICAD.

La citation ne «permet pas d'extrapoler cette remarque à l'ensemble de la communauté juive, il s'agit seulement de l'affaire des fonds juifs (en déshérence, n'importe par le Congrès juif mondial)». Deux les dirigeants ont profité d'une partie de la distribution des fonds, ajoute le rédacteur en chef. Et encore: «Toutes les controverses qui naissent autour du monde juif ou de la notion antisémitisme sont d'une hypocrisie insupportable.» Il appuie son propos sur une réflexion sur la «manipulation» du terme «antisémitisme».

Si elle n'embrasse pas d'action judiciaire, la CICAD demande au Parti radical valaisan, dans le communiqué, de prendre publiquement position sur l'affaire.

Président de la section valaisanne et vice-président à l'échelle suisse, Léonard Bender nous reçoit sèchement: «Je n'ai pas pour habitude de ré-

pondre à des courriers que je n'ai pas reçus. A moins que vous soyez le rédacteur de la CICAD...» Coûtant peu aux «méthodes» de l'association juive, le Valaisan évoque le questionnaire électoral que l'organe juif avait envoyé aux candidats aux élections fédérales et auquel le Parti radical valaisan avait refusé de répondre pour ne pas se laisser instrumentaliser.

Quant à l'UDC, centre pour soigner son statut de victime, elle semble se rejouer de la polémique. Le site de la section valaisanne, dans un article intitulé «C'est la fois que les Juifs», reproduit le «commentaire» de Ribordy «sans commentaire, car il vaut son pesant d'or et peut-être... de voix (mais on verra pour qui le 21 octobre...)».

Le Confédéré, 12 octobre 2007



PIAGET

COLLECTION BLACK TIE
MOVEMENT MANUFACTURE PIAGET

BOUTIQUE PIAGET : GENÈVE - 40, RUE DU RHÔNE
www.piaget.com

Manque de fermeté de la Suisse vis-à-vis de l'Iran

Rappel des faits

«L'Iran remet en cause la Shoah devant le conseil des droits de l'Homme», rappelle *Le Matin* dans un article du 14 janvier 2006.

Dans une lettre de deux pages adressée le 8 janvier 2006 à Luis Alfonso de Alba, Président du Conseil des Droits de l'Homme, Ali Reza Moayari, l'Ambassadeur d'Iran à Genève, prend la défense de la conférence sur la «réalité» de la Shoah qui s'est tenue en décembre à Téhéran.

Rappelons que certains participants à cette conférence, comme l'Australien Frederick Toben, ont prétendu que l'existence des chambres à gaz était un «mensonge absolu». Rappelons également qu'à de multiples reprises, Mahmoud Ahmadinejad, le Président iranien a qualifié de «mythe» le génocide des Juifs et a annoncé qu'Israël devait être «rayé de la carte».

REACTIONS

A la mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU, on ne cache pas son malaise. La Suisse s'est battue pour la mise en place de ce Conseil des Droits de l'homme. «N'est-ce pas en raison même de l'Holocauste que la Commission des droits de l'Homme a été créée, afin d'éviter à l'avenir qu'un tel crime ne se reproduise?», rappelle un diplomate.

A Berne, le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) déclare qu'il a fermement condamné la conférence sur l'Holocauste organisée à Téhéran. La Shoah est «un fait historique dont la remise en question est inacceptable» avait indiqué oralement en décembre Johann Aeschlimann, porte-parole du DFAE.

REPERCUSSIONS

Indignée par le contenu de la lettre de l'Ambassadeur, la CICAD proteste contre le manque de fermeté de la Suisse vis-à-vis de l'Iran dans *Le Matin* du 14 janvier 2006. «Une déclaration d'un porte-parole ne suffit pas. Nous attendons un communiqué officiel de Micheline Calmy-Rey prenant fermement position contre les déclarations du Président iranien et de ses représentants», souligne Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD.

De plus il ajoute: «L'Iran veut tuer une deuxième fois les victimes juives de la barbarie nazie».

Outil pédagogique:
 sortie
 du film
 de la CICAD
 sur Auschwitz

Rappel des faits

En novembre 2004, la CICAD a, pour la première fois, filmé le voyage qu'elle organise chaque année au camp d'Auschwitz, en Pologne. Des images fortes ont été gravées sur la pellicule d'un film intitulé: «*Auschwitz pour ne jamais oublier...* ». Durant 28 minutes, le spectateur est happé par la noirceur des lieux que les rescapés Ruth Fayon, Saül Oren

et Léon Reich font revivre au rythme de leurs précieux témoignages. Le film recueille également les réactions émues des participants dont celles du journaliste Jean-Philippe Rapp, du Rabbin François Garaï, du Pasteur Vincent Schmid et de l'Abbé Philippe Matthey.

REACTIONS & REPERCUSSIONS

Jeudi 26 janvier 2006, le film a été proposé aux Départements de l'Instruction Publique romands ainsi qu'aux écoles, apportant ainsi un outil pédagogique aux établissements scolaires romands.

AUSCHWITZ pour ne jamais oublier...

Saül ORENHORNFIELD
 Né le 26 août 1940 à l'âge de 14 ans

Ceux qui nient les génocides en préparent d'autres.
 Notre objectif est clair : préserver et transmettre la mémoire de la Shoah. C'est participer au nivellement des consciences et à la lutte contre la discrimination et l'intolérance.

RUTH FAYON
 Né le 15 mars 1925 à l'âge de 17 ans

Léon REICH
 Né le 12 mars 1913 à l'âge de 17 ans

Malheureusement, le temps faisant son œuvre, un jour viendra où les rares survivants des camps ne pourront plus apporter leur témoignage direct. Il est donc impératif que les enseignements deviennent les relais de cette mémoire.
 Il faut que la transmission des connaissances authentiques et objectives fasse barrage aux tentatives mensongères et constamment entretenues de minimiser voire de nier l'Holocauste.

Depuis novembre 2000, la CICAD organise chaque année, à la fin du mois de novembre, un voyage vers le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Ces voyages, ouverts à tous, s'inscrivent au cœur d'une véritable démarche éducative : des rescapés, témoins de l'horreur, acceptent de nous accompagner à chaque voyage, les guides apportent, pour leur part, la dimension historique.

Realisation montage	Commentaires audio	Production
Serge Fazel et Magali Gani	Anne-Cécile Menchon	CICAD
Durée	Langue	
28 min	Français	

CICAD - C.P. 3026 - 1211 Genthod 11
 Tél : +41(0)22.321.48.78 - Fax : +41(0)22.321.55.28 cicad@cicad.ch - www.cicad.ch
 Copyright CICAD 2007 - All rights reserved - Duplication interdite

Le documentaire a été diffusé en avant-première, par UN WATCH, vendredi 27 janvier 2006, au palais des Nations.

La TSR en a diffusé des extraits, ce même vendredi, lors du journal de 12h45, en présence de Mme Ruth Fayon. La télévision lausannoise TVRL a également, consacré un moment à la promotion du film de la CICAD.

De son côté, Léman Bleu a projeté le film dans son intégralité, samedi 28 et dimanche 29 janvier 2006.

Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, Cheffe de la

DICS (Direction de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport) du Canton de Fribourg, a également souhaité recevoir plusieurs exemplaires du DVD afin d'équiper plusieurs écoles du Canton de Fribourg: «*Je souhaite vivement que cette action contribue à une sensibilisation équilibrée à la lutte contre la discrimination et l'intolérance*» a-t-elle écrit à la CICAD, en date du 6 mars 2006.

A ce jour, plus d'une centaine de DVD ont été commandés à la CICAD par les différents Cantons romands.



© CICAD



© CICAD



© CICAD

Un quotidien iranien lance un concours de caricatures sur l'Holocauste

Rappel des faits

En réponse à l'affaire des caricatures sur le prophète Mahomet publiées dans un journal danois, le *24 Heures* du 8 février 2006 révèle que le quotidien iranien *Hamshari* souhaite organiser un concours de caricatures sur l'Holocauste.

«*Fardi Mortazavi, le responsable de Hamshari (...), propose des pièces d'or aux douze meilleurs dessinateurs inspirés par l'incident de l'Holocauste. Les artistes*

sont aussi invités à plancher sur des dessins relatifs aux crimes de l'Amérique et d'Israël», précise le journal.

Le 14 février 2006, interviewant Farid Mortazavi, initiateur du concours international de caricatures sur l'Holocauste, la *Tribune de Genève* reprend l'argumentaire du journaliste iranien puis termine sur la phrase: «*Les participants du monde entier ont jusqu'au 5 mai 2006 pour envoyer leur œuvre*».

REACTIONS

Le mercredi 8 février 2006, la CICAD a publié un communiqué soulignant que l'indignation musulmane ne devait pas servir de prétexte à une campagne antisémite.

«*De nombreux musulmans expriment une crainte compréhensible d'amalgame en se disant heurtés par certaines caricatures critiquant le message du prophète Mahomet.*

Certains extrémistes musulmans entendent, cependant, exploiter cette situation afin d'attiser la haine contre les juifs dans leur ensemble.

Le quotidien Hamshari, plus fort tirage de la presse iranienne, invite ses lecteurs à participer à un concours de caricatures sur l'Holocauste (...).

Le site de l'«Arab European League», organisation musulmane basée à Anvers (...) informe dans

un texte publié du 6 février 2006 que désormais «l'Arab-European League» publiera des caricatures brisant certains tabous européens. Les images découvertes ne sont que des caricatures antisémites niant la shoah (...).

La CICAD en appelle à l'ensemble de nos concitoyens et en particulier les représentants des communautés musulmanes pour faire entendre leurs voix afin de condamner ces agressions racistes intolérables».

D'autre part, suite à l'article du 14 février 2006, Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD, prenait contact avec Dominique Von Burg, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*; la CICAD ne pouvant s'abstenir de réagir devant la publicité faite à la scandaleuse initiative du quotidien iranien.

REPERCUSSIONS

Le 24 février 2006, Me Philippe Grumbach publiait un article dans la Tribune de Genève en réponse à «l'annonce» du 14 février 2006 dans le même journal.

«La publication de l'interview du dessinateur Farid Mortazavi, initiateur du concours international de caricatures sur l'Holocauste dans l'édition de la Tribune nous interpelle.

La publication, à la suite de cet interview, d'une rubrique «Annonce» qui invite les participants du monde entier à envoyer leur œuvre est consternante, affligeante et fermement condamnée par la CICAD (...).

Les caricatures- au demeurant mauvaises et critiquables- de Mahomet- même si nous comprenons qu'elles puissent choquer les musulmans- procédent de la liberté d'expression, laquelle n'a pas été atteinte par les caricatures danoises.

La démocratie n'a pas à sanctionner le mauvais goût.

En revanche, l'organisation d'un concours international de dessins dont le thème est l'Holocauste procède d'une campagne antisémite

orchestrée par le Président iranien Mahmoud Ahmadinejad, lequel a récemment appelé à l'éradication de l'Etat d'Israël et a, d'autre part, tenu des propos négationnistes niant le génocide des juifs durant la seconde Guerre Mondiale (...).

L'interview de Farid Mortazavi est choquante et indigne d'un quotidien de la qualité de la Tribune puisqu'il permet de promouvoir un concours à caractère antisémite qui fait des juifs les boucs émissaires des caricatures danoises (...).

CARICATURES DE MAHOMET La CICAD craint une dérive antisémite

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation basée à Genève a diffusé hier un communiqué portant sur l'affaire dite des caricatures du Prophète. Avec cet appel: «L'indignation musulmane ne doit pas servir de prétexte à une campagne antisémite.» En effet, le quotidien iranien *Hamshahri* – le plus fort tirage de la presse de ce pays – a invité ses lecteurs à participer à un concours international de dessins dont le thème est l'holocauste. Ceci dans le but, selon ses mots, «de tester la tolérance des pays occidentaux qui mettent en avant la liberté d'expression». Certaines de ces caricatures ont été publiées sur le site de «l'Arab European League», basée à Anvers. «Les images découvertes ne sont que des caricatures antisémites niant la Shoah», relève la CICAD, qui dénonce cette campagne et en appelle à l'ensemble de nos concitoyens et en particulier les représentants des communautés musulmanes pour faire entendre leurs voix afin de condamner ces agressions racistes et intolérables». PBI

La Liberté, 9 février 2006

Un journal iranien fait glisser le débat sur les caricatures vers l'antisémitisme

POLEMIQUE
Un quotidien iranien lance un concours de caricatures sur l'Holocauste.

«C'est une occasion historique pour l'holocauste», s'enthousiasme le quotidien publié par le ministre de l'Éducation, pourvu que les juifs d'Israël soient représentés dans ces dessins. Les auteurs sont aussi invités à placer une des citations de la Bible dans les marges de la page. On se doit même de citer les versets pertinents.

Amnesty rapporte dans le quotidien en question de l'holocauste, «c'est une telle invitation à la violence». Regardé à l'arrière-plan de la page, on se doit même de citer les versets pertinents.

Profil des Israéliens
Les caricatures de ce journal ont été publiées dans le quotidien iranien *Hamshahri*, dirigé par le président Mahmoud Ahmadinejad. Le journal est considéré comme le plus influent du pays.



Une journaliste iranienne est présente dans la lecture de l'annonce du quotidien publié par le ministre de l'Éducation qui a lancé hier un concours de caricatures sur l'Holocauste.

des juifs comme boucs émissaires pour opérer un choc entre les communautés d'Iran, précise le ministre de l'Éducation. Les caricatures de Mahomet sont interdites en Iran. Nous saluons les auteurs de ces caricatures danoises pour avoir osé les publier. Elles nous rappellent que la liberté d'expression est un droit fondamental. Nous appelons les participants à envoyer leur œuvre et à respecter les règles du concours.

Le ministre de l'Éducation, Farid Mortazavi, a déclaré que le concours de caricatures sur l'Holocauste était une occasion historique pour le pays. Il a invité les participants à placer une citation de la Bible dans les marges de la page. On se doit même de citer les versets pertinents.

Le ministre de l'Éducation, Farid Mortazavi, a déclaré que le concours de caricatures sur l'Holocauste était une occasion historique pour le pays. Il a invité les participants à placer une citation de la Bible dans les marges de la page. On se doit même de citer les versets pertinents.

24 Heures, 8 février 2006

L'INVITÉ Les caricatures de Mahomet, prétexte à une campagne antisémite?

Le 14 février 2006, le quotidien iranien *Hamshahri*, le plus fort tirage de la presse iranienne, a lancé un concours international de caricatures sur l'Holocauste. Le thème est l'holocauste des juifs durant la Seconde Guerre mondiale. La publication, à la suite de cet interview, d'une rubrique «Annonce» qui invite les participants du monde entier à envoyer leur œuvre est consternante, affligeante et fermement condamnée par la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD).

Nous rappelons que la liberté d'expression est un droit fondamental. Nous appelons les participants à envoyer leur œuvre et à respecter les règles du concours.

Le ministre de l'Éducation, Farid Mortazavi, a déclaré que le concours de caricatures sur l'Holocauste était une occasion historique pour le pays. Il a invité les participants à placer une citation de la Bible dans les marges de la page. On se doit même de citer les versets pertinents.



PHILIPPE A. GRUMBACH

Président de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation

touchant l'Afrique non moins que le passage de droite à gauche des mois justifiées, qui ne sont en outre de «l'islamisme». La violence des propos est révoltante et réformiste. Les leaders de l'islamisme radical sont les auteurs de l'holocauste dans ce pays.

Nous rappelons que la liberté d'expression est un droit fondamental. Nous appelons les participants à envoyer leur œuvre et à respecter les règles du concours.

Le ministre de l'Éducation, Farid Mortazavi, a déclaré que le concours de caricatures sur l'Holocauste était une occasion historique pour le pays. Il a invité les participants à placer une citation de la Bible dans les marges de la page. On se doit même de citer les versets pertinents.

«Mettre sur pied d'égalité le débat sur les caricatures de Mahomet et la Shoah procède d'une grave erreur»

En matière de gestion de
fortune, un principe est roi.
Pas d'a priori.

Ceux qui ont remis en cause les modes de pensée bien établis ont fait des découvertes étonnantes. Comparer des hypothèses permet de déceler et de saisir de nouvelles opportunités tout en identifiant les risques. C'est pourquoi nous avons en permanence l'esprit ouvert sur votre situation, vos attentes et sur le monde de la finance. Pour vous aider à gérer votre fortune plus efficacement, chez HSBC Private Bank, nous avons une approche simple: pas d'a priori.

Pour plus d'informations, veuillez contacter
Genève, T+41 (0)58 705 55 55
www.hsbcpriatebank.com

Journée à
Auschwitz-Birkenau
du 29 novembre 2006

Rappel des faits

Chaque année la CICAD organise une journée au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Mercredi 29 novembre 2006, la CICAD organisait **pour la sixième année consécutive** ce déplacement.

Le voyage a rassemblé 163 personnes, dont 59 enseignants de Genève, 10 du Valais, 5 de Vaud, 16 de Fribourg, et 4 du Jura

Parmi les participants, se trouvaient quatre rescapés, porteurs d'une partie de l'Histoire et vecteurs de mémoire:

- Mme Noëlla Rouget, résistante française, arrêtée à Angers et déportée de 1943 à 1945, à Ravensbrück. Elle n'avait alors que 18 ans. Lorsqu'elle fut libérée, en avril 1945, lors de négociations entre Himmler et de Gaulles, Noëlla Rouget ne pesait que 31 kilos. Actuellement, elle intervient fréquemment dans les écoles pour raconter et expliquer les raisons de son engagement.
- M. David Planer, quant à lui, est né en 1929 et a été déporté à Auschwitz, alors qu'il n'était qu'un jeune adolescent.
- M. Laslo Somogyi, a été déporté de juin 1944 à avril 1945, dans deux camps de travail en Autriche: l'un à Stutthof et l'autre à Wifo-Lager.
- Et enfin M. Jean Mondsheim, a été déporté à l'âge de 13 ans, à Ravensbrück.

Plusieurs personnalités étaient également présentes:

- Mgr Jean-Robert Allaz, Vicaire épiscopal à Lausanne,
- M. Ron Aufseesser, Président de la Communauté Israélite de Genève,
- M. Jean-Marie Brandt, Président de la Fédération des paroisses catholiques du Canton de Vaud,
- Mme Doris Cohen-Dumani, Députée au Grand Conseil du Canton de Vaud,
- M. Marcel Cohen Dumani, Vice-Président de la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV),
- M. Pierre Ezri, Président d'honneur de la CILV,
- M. Alain Nacache, Rabbin de la CILV,
- Le Pasteur Antoine Reymond de Lausanne, membre du conseil synodal de l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud.

Après la visite du musée d'Auschwitz qui a débuté par la projection de deux films (le premier intitulé «la libération d'Auschwitz» qui évoque la libération du camp par l'Armée Rouge et le deuxième «Ambulanz», fiction à forte valeur symbolique), les participants ont découvert les fours crématoires et le Mur de la Mort, dans la cour du block 11 où les SS ont fusillé des milliers de détenus.

La CICAD organise chaque année un voyage à Auschwitz-Birkenau.

Pour de plus amples informations, contactez-nous:

Par tél.: 022 321 48 78

Par courriel: cicad@cicad.ch



© CICAD

REACTIONS

À l'aller, dans l'avion, les langues ont commencé à se délier.

Noëlla Rouget a amorcé le récit de quelques épisodes de son passé: «Au cours d'un dîner, en 1942, une invitée de Mme de Gaulle (amie de Noëlla Rouget), arrive en retard, essoufflée et paniquée. Elle venait d'assister à une rafle et le raconte aux autres convives. Parmi les personnes attablées, l'une d'elles dit : oui, mais ce sont des juifs (...)».

«Une phrase assassine» s'indigne encore aujourd'hui, Noëlla Rouget.

Cette dernière a également évoqué le souvenir de son fiancé, fusillé par les Allemands, parce que résistant. Le jeune homme a eu le droit d'écrire une lettre avant de mourir: «Notre beau rêve s'achève (...)». La lettre enjoignait Noëlla Rouget de continuer à vivre et aimer.

Les participants ont pris une part active au voyage en photographiant les lieux, et plus tard, en posant des questions aux guides et survivants. Comme chaque année, une cérémonie de recueillement a clôturé la découverte de Birkenau.

Les allocutions des représentants religieux ont été ressenties avec une vive émotion.

«Face à Auschwitz, il n'est pas d'innocent et chacun porte sa part du stigmaté, son morceau d'étoile. Venir ici en témoigner, en parler, puis porter cette parole en tous lieux ; n'est-ce pas le moindre de nos devoirs face au crime, face à l'antisémitisme (...)», relève M. Jean-Marie Brandt.

Le Pasteur Antoine Reymond rappelle que «ce qui s'est passé ici est unique: un monde disparu, ce monde qui était tellement une part de notre propre civilisation et qui nous manquera à jamais.

Certes, des lambeaux en sont reconstitués, mais une ombre indélébile marque à jamais la vie juive des Etats et des Eglises. Ce qui s'est passé ici est unique : apprenons au moins à lutter contre ce qui instille le rejet d'abord, puis la peur qui conduit à la mort».

Le Rabbin Nacache a également appelé à une grande vigilance «afin que ce passé ne soit pas notre avenir». Et de préciser : «Il est de bon ton de dire que les juifs sont paranoïaques. On nous reproche de voir l'antisémitisme partout (...). Face à ces baraquements (...), je ne comprends pas qu'on puisse nous faire un tel reproche».

REPERCUSSIONS

Le voyage génère une prise de conscience accrue de la réalité de la Shoah, auprès des participants. Ces derniers l'expriment sur le questionnaire que la CICAD leur distribue, dans l'avion du retour.

«C'est très important de sensibiliser un maximum de personnes et de partager avec eux la connaissance de cette période de l'histoire».

Une enseignante de Genève.

«J'ai été très émue de voir ces lieux (...). J'espère sincèrement que les participants auront compris l'importance de faire connaître cette partie de l'histoire, en venant visiter ce camp».

Une enseignante du Valais.

«En tant qu'enseignante, je continuerai à dire: jamais plus».

Une enseignante de Vaud.

«Continuez cette journée de sensibilisation».

Mgr. Jean-Robert Alaz.

«Je souhaite que des élèves puissent faire ce voyage afin de vivre cette expérience indispensable aujourd'hui».

Mme Doris Cohen Dumani.

Une participante originaire du Valais a fait parvenir à la CICAD, un CD, contenant une chanson composée, par elle-même, sur les rescapés des camps nazis.

Au vu de la qualité de ce voyage à forte valeur pédagogique et historique, les Cantons de Genève, de Fribourg, du Jura et de Neuchâtel ont réitéré leur désir de voir leurs enseignants participer au voyage de la CICAD à Auschwitz, comme le montrent ces courriers:

Canton de Genève

Charles Beer, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Instruction Publique (DIP):

«Depuis 2004, le voyage à Auschwitz organisé annuellement par vos soins figure dans les actions soutenues par mon département dans le contexte de la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité du 27 janvier. Cette année encore, la diffusion de l'information relative à ce voyage, sera assurée, aux conditions définies, dans l'offre de Formation Continue du corps enseignant secondaire».

Canton du Jura

Elisabeth Baume-Schneider, Cheffe du Département de la formation, de la culture et des sports :

«Au vu des témoignages impressionnants rapportés par les participants jurassiens aux voyages 2005 et 2006, je décide également de reconduire la formule pratiquée en 2005 et 2006 ».

Canton de Neuchâtel

Alain Becker, Secrétaire général du Département de l'éducation de la culture et des sports:

«nous vous soutiendrons (...) et nous permettrons aux enseignants qui le souhaitent de participer à ce voyage».

Canton de Fribourg

Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat :

«Il va de soi que j'autorise la diffusion des informations liées à ce voyage et que le même soutien financier que ces dernières années sera accordé aux enseignantes et enseignants concernés. Je me réjouis de savoir que vous prendrez contact à cet effet avec mes services de l'enseignement, qui apportent régulièrement leur contribution à votre travail de mémoire et de lutte contre le racisme dans toutes ses dimensions et contre l'antisémitisme en particulier. Je pars dès lors de l'idée que des enseignantes et enseignants fribourgeois participeront à ce voyage».



Commémoration de la Shoah

Rappel des faits

Le 27 janvier 1945 marque la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. Cette date a été choisie par de nombreux Etats européens pour commémorer la mémoire de la Shoah.

En Suisse, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont décidé en 2004 de dédier le 27 janvier à une «*Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité*» dans les établissements scolaires.

Pourquoi cette cérémonie annuelle?

- Parce que «*les génocides du Cambodge et du Rwanda n'auraient jamais du avoir lieu, et ce qui se passe au*

Darfour, dans l'indifférence générale, ne devrait pas se produire. Le monde ne tiendra donc jamais l'enseignement de ce qui s'est passé à Auschwitz et dans les camps de la mort?», regrettait Elie Wiesel, Prix Nobel de la paix et rescapé des camps de concentration nazis.

- Parce que «*le savoir est le meilleur combat contre l'ignorance, que l'ignorance engendre la peur de l'autre et que la peur de l'autre produit la violence et l'intolérance*», souligne Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD.

REACTIONS

Dans un communiqué du 26 janvier 2007, Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD, évoque: «*l'actualité nous rappelle chaque jour combien ce combat contre les falsificateurs de l'histoire et autres antisémites est nécessaire*».

Et d'ajouter notamment: «*nous n'oublions pas la conférence antisémite de Téhéran qui s'est tenue en*

décembre 2006. Cette dernière rassemblait nombre d'acteurs négationnistes venus soutenir le président iranien Mahmoud Ahmadinejad qui qualifiait le génocide des juifs de «mythe». Nous avons constaté avec stupeur que l'un de nos concitoyens, Bernard Schaub, était présent lors de cette conférence ».

REPERCUSSIONS

Dans la rubrique «Dialogue» de la Tribune de Genève du 28 janvier 2007, Me Philippe Grumbach déclare: «Cette réflexion voulue par l'enseignement public doit être saluée et encouragée car nous demeurons convaincus que l'outil pédagogique demeure la meilleure réponse à la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme».

«La journée du 27 janvier doit également nous permettre de rendre un hommage appuyé aux Justes parmi les nations, ces héros non juifs qui, par leurs actes, par leur courage et au risque de leur propre vie, sauvèrent de nombreux

juifs d'Europe de la barbarie nazie», propose Me Philippe Grumbach, tout en rappelant que «la CICAD publiera prochainement un ouvrage consacré aux Justes de Suisse, sous la direction de M. Wisard, afin d'honorer leur mémoire».

L'INVITÉ

Pour ne pas oublier... jamais!

Aujourd'hui se déroule la Journée de la Mémoire de l'Holocauste.

Pourquoi une commémoration annuelle? Parce que: «Les génocides du Cambodge et du Rwanda n'auraient jamais dû avoir lieu, et ce qui se passe au Darfour, dans l'indifférence générale, ne devrait pas se produire. Le monde ne tirera donc jamais les enseignements de ce qui s'est passé à Auschwitz et dans les autres camps de la mort?», regrette Elle Wiesel, Prix Nobel de la paix et rescapé des camps de concentration nazis.

Le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau reste un symbole fort du crime le plus odieux commis dans l'histoire de l'humanité. C'est la raison pour laquelle la date de sa libération a été retenue par de nombreux Etats européens pour commémorer la Mémoire de la Shoah.

En Suisse, les directeurs cantonaux de l'instruction publique ont décidé en 2004 de dédier le 27 janvier à une «Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité» dans les établissements scolaires des cantons.

La journée du 27 janvier a également pour objet d'évoquer les autres génocides qui marquent le XXe siècle.

Cette réflexion voulue par l'enseignement public doit être saluée et encouragée car nous demeurons convaincus que l'outil pédagogique demeure la meilleure réponse à la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme.

Nous savons, en effet, que le savoir est le meilleur combat contre l'ignorance, que l'ignorance engendre la peur de l'autre et que la peur de l'autre produit la violence et l'intolérance.

La journée du 27 janvier doit également nous permettre de rendre un hommage appuyé aux Justes parmi les nations, ces héros non juifs qui, par leurs actes, par leur courage et au risque de leur propre vie, sauvèrent de nombreux Juifs d'Europe de la barbarie nazie.

La CICAD publiera prochainement un ouvrage consacré aux Justes de Suisse, sous la direction de M. Wisard, afin d'honorer leur mémoire.

Le Talmud nous rappelle que «celui qui sauve un être humain sauve l'univers tout entier».

A l'occasion de cette commémoration, n'oublions pas que le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a réitéré ces derniers mois, à maintes reprises, son souhait de voir l'état d'Israël rayer de la carte.

N'oublions pas qu'il a organisé une conférence antisémite à Téhéran en décembre dernier,



PHILIPPE A. GRUMBACH

Président de la coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation CICAD

«La journée du 27 janvier doit nous permettre de rendre hommage aux Justes»

laquelle rassemblait de nombreux négationnistes venus le soutenir dans sa volonté de minimiser ou de nier les crimes commis par la barbarie nazie.

N'oublions pas que récemment l'Ambassadeur d'Iran à Genève a adressé un courrier au Conseil des Droits de l'Homme pour justifier la conférence de Téhéran.

Au nom des valeurs que nous partageons tous, nous attendons du Conseil fédéral qu'il dénonce avec la plus grande fermeté le discours haineux, négationniste et antisémite des autorités iraniennes.

Nombreux sont ceux, qui ont préféré le silence à la mobilisation. Les intentions du président iranien sont claires. N'ayons pas peur des mots, il s'agit d'un nouvel Hitler. Nous estimons qu'il est temps que nos autorités fassent entendre leur voix. Nous estimons qu'il

est temps que notre ambassadeur à Téhéran soit rappelé en signe de protestation.

N'oublions pas, enfin, que certaines voix s'élèvent dans notre pays pour demander l'abrogation de l'article 261 bis du Code pénal suisse sanctionnant la discrimination raciale; disposition qui fut adoptée au suffrage universel par le peuple suisse au mois de décembre 1994.

N'oublions pas que la Cour européenne des droits de l'homme a considéré que la justification d'une politique pronazie ou toute tentative de réhabilitation du régime national-socialiste ne saurait bénéficier de la protection de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme qui consacre la liberté d'expression.

La journée du 27 janvier doit aussi servir à rappeler ces principes.

Carnavalier
déguisé
en déporté
de la Shoah

Rappel des faits

Tunique à rayures bleues et blanches, étoile jaune, numéro matricule de prisonnier, le costume ne trompe pas. C'est celui des déportés juifs, symbole même de l'extermination de six millions d'entre eux par les nazis pendant la dernière guerre. C'est aussi le costume qu'un jeune homme a choisi de

porter comme déguisement pour fêter le Carnaval de Monthey, le 18 février 2007.

Dénoncée par le quotidien *La Liberté* grâce à la photo de l'intéressé prise par un autre participant au Carnaval, l'affaire a scandalisé de nombreux milieux, bien au-delà de la Communauté Juive.

REACTIONS

Johanne Gurfinkiel n'est pas partisan de poursuites pénales contre le jeune carnavalier, mais il aimerait pouvoir discuter avec ce jeune homme et voir comment lui faire prendre conscience de la portée de son geste. Pour lui, *«on est probablement en présence d'un adolescent confronté au manque d'éducation et à l'ignorance, premiers vecteurs de l'antisémitisme»*.



Photo DR

REPERCUSSIONS

Ce jeune homme, *Le Matin dimanche* l'a retrouvé et a pu s'entretenir avec lui. Ce qui l'a guidé dans le choix de ce déguisement? Il dit d'abord ne pas comprendre. «Eh bien, j'étais en prisonnier. Qu'est-ce qu'il a, ce costume?» Et quand on insiste, il s'exclame «Ah, je vois! C'est parce qu'il y a l'étoile de David. Fallait le dire!». Sur quoi vient son explication: «Cette année, le thème du Carnaval de Monthey, c'était «Frissonnant». Et beaucoup parlent de la 2e Guerre mondiale comme de quelque chose de terrible, de frissonnant. J'ai donc pensé à ce costume, malgré que ça ne s'associe pas trop à une fête, malgré que c'était un génocide.» Un génocide dont le Carnavalier n'ignore pas l'ampleur: «Il y a eu six millions de morts. C'est un truc horrible (...) S'il y a des communautés

qui ont pu être choquées par mon déguisement, je m'en excuse. Choquer, ce n'était pas mon but premier».

«Nous sommes satisfaits que ce jeune homme ait pris conscience de la gravité de son acte qui ravive de très mauvais souvenirs. Un tel déguisement est porteur de symboles forts» déclare Johanne Gurfinkiel.

Il faut aller plus loin, estime Johanne Gurfinkiel: «Comme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey nous l'a écrit dernièrement dans un courrier officiel, nous pensons qu'il faut mieux sensibiliser les jeunes de ce pays contre la lutte de la banalisation de la Shoah. C'est essentiel si l'on veut éviter des cas comme celui du Carnaval de Monthey».

Déguisé en déporté: la polémique se tasse

VALAIS • La tenue avait scandalisé la communauté juive de Suisse. Le jeune homme regrette son acte et s'excuse. Durant le carnaval, personne ne lui a fait remarquer que son costume pouvait choquer.

GILLES BERREAU ET PATRICK VALLÉLIAN

«Si j'ai pu offenser quelqu'un ou une communauté avec mon costume de déporté juif des camps de concentration, je m'en excuse. Ce n'était pas le but.» A l'autre bout de la table, Pierre (prénom d'emprunt) fait son mea-culpa. Il n'aurait jamais imaginé choquer qui que ce soit en enfilant son déguisement ce beau jour de février 2007, alors que le Carnaval de Monthey battait son plein. «Je voulais coller au thème de la fête. C'était «Frissonnant» cette année», poursuit le jeune homme d'une vingtaine d'années, cheveux coupés courts, t-shirt, jeans passe-par-tout. Et quoi de plus glissant que l'univers concentrationnaire nazi, «la page la plus noire de notre histoire», dit-il. «J'avais vu des images à la TV quelques jours plus tôt sur la Shoah, je savais aussi que des amis portaient des tenues de prisonniers. Alors quand j'ai découvert ce costume de bagnard, je l'ai acheté.»

L'étoile de la discorde

Mais voilà, ce jeune homme était dans le Chablais valaisan lui a ajouté une étoile jaune de David. «Pour faire plus vrai, une étoile comme celle que les six millions de victimes de la barbarie nazie, garés à Birkenau, Belzec ou Treblinka, ont été obligés de porter sur leurs habits durant la Seconde guerre mondiale. Et c'est justement ce bout de carton jaune, simplement scotché provisoirement, qui a scandalisé la communauté juive de Suisse (*La Liberté* et *Le Courrier*, 13 juin 2007). «C'est une insulte aux déportés juifs», témoignait d'ailleurs Alain, qui avait pris la photo du jeune Valaisan accablé à une barrière métallique durant le cortège.

Quatre mois après les faits, Alain, Genevois de confession juive, se disait encore très choqué. La Genevoise Ruth Fayon,

qui a survécu au camp de la mort d'Auschwitz-Birkenau, ne cachait pas sa colère. Interrogée dans nos colonnes, Boël Sambuc, vice-présidente de la Commission fédérale contre le racisme, allait, elle, plus loin. Elle estimait qu'il fallait porter plainte contre ce qu'elle appelait un «acte de banalisation de la Shoah». Pour elle, il s'agit très clairement «acte raciste» contrevenant à l'article 261 du Code pénal.

«Si j'avais su que cela provoquerait une telle polémique, j'aurais enlevé mon déguisement tout de suite», explique Pierre, un brin effrayé par les réactions. «J'ai appris tout cela à mon retour de vacances cette semaine. Je n'en reviens toujours pas.»

«J'ai des valeurs de chez nous»

D'autant que lors du carnaval, personne ne lui a fait remarquer que son costume pouvait choquer. Et si Alain était venu lui parler, quelle aurait été sa réaction? «Je n'étais pas conscient de la portée de mon acte. J'aurais enlevé mon costume sur le champ. C'est une bonne leçon», assure Pierre qui tient à préciser qu'il n'a pas d'activités politiques même s'il a des idées de droite, «partitises», ajoute-t-il. «J'ai fait de la lutte suisse pendant longtemps. Donc, j'ai des valeurs de chez nous. Mais je n'ai rien contre les autres, ni contre les étrangers s'ils travaillent et s'ils s'occupent de leur famille. En revanche, je suis contre ceux qui vivent sur le dos de notre société. Mais je ne suis pas raciste.»

Le jeune homme a tout de même été condamné l'an passé à quinze jours de prison avec sursis pour avoir participé à une rixe en 2005 à Monthey? Cette bagarre générale qui avait défrayé la chronique avait opposé deux groupes de jeunes, dont des Valaisans et des étrangers. «C'est un épisode unique et que



Le 18 février à Monthey, un carnavalier regardait passer le cortège en tenue de déporté des camps de concentration nazis. LA LIBERTÉ

je regrette», souligne Pierre. Le même une vie tout à fait tranquille. J'ai une copine, un travail et je ne cherche pas d'ennui.» Ce

qu'on confirme dans son village, même si on ne cache pas qu'à une certaine époque, Pierre a fréquenté des milieux proches

de la droite dure, des «fachsos», comme certains les appellent dans le Chablais. Mais depuis, le jeune homme s'est rangé.

A l'administration communale, le chef de l'exécutif n'a d'ailleurs jamais entendu son nom dans une quelconque affaire, tout comme le médiateur social qui travaille dans la région avec des jeunes posant problème. De son côté, le juge de sa commune nous décrit «un garçon tout à fait dans la norme». Elle sait qu'il a réussi «un apprentissage dans le domaine alimentaire dans une grande surface qui l'a d'ailleurs ensuite engagé. Dans son adolescence, il a fait une ou deux petites bêtises, mais rien de grave.»

GB/LE NOUVELLISTE PV/LA LIBERTÉ

LE MEA CULPA EST ACCEPTÉ

Le mea culpa de Pierre (prénom d'emprunt) est accepté par la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) qui représente en Suisse romande la communauté israélienne. «Nous acceptons les excuses du jeune Valaisan», déclare son secrétaire général Johannes Gurfinkiel. «Nous sommes satisfaits que ce jeune homme ait pris conscience de la gravité de son acte qui ravive de très mauvais souvenirs. Un tel déguisement est porteur de symboles forts.»

Mais il faut aller plus loin, estime Johannes Gurfinkiel. «Comme la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey nous l'a écrit dernièrement dans un courrier officiel, nous pensons qu'il faut mieux sensibiliser les jeunes de ce pays contre la lutte de la banalisation de la Shoah. C'est essentiel si l'on veut éviter des cas comme celui du carnaval de Monthey.» Et le secrétaire général de la CICAD d'inviter Pierre à rencontrer un survivant de l'enfer nazi pour mieux comprendre ce qui s'est passé il y a soixante ans. L'invitation a été acceptée. GB/PV

morges

VILLE DE MORGES

Vins Morgiens

Vous êtes cordialement invité(e)s à venir partager le millésime 2006. La dégustation aura lieu

**le samedi 8 décembre 2007
de 8 h à 11 h 30, au Vignoble communal,
chemin de la Morgettaz 2, à Morges**

Nos deux chasselas ont été retenus dans la sélection des vins vaudois 2007, de même que les Guérites blanches.

- ▶ **Les chasselas**, raisins mûrs, vins tendre gras et chaleureux
- ▶ **Les rouges**, vendangés avant les grands orages de fin septembre, sains, construits, aboutis.
- ▶ **Les gamays**, foncés et friands, si humbles et pourtant si parfaits, Le vin rouge de tous les jours.
- ▶ **Les pinots noirs**, grands seigneurs, valeur sûre, noblesse oblige.
- ▶ **Les garanoirs**, comment s'en passer ? Audace, imagination, créativité. Une vérité affirmée.
- ▶ **Le domaine rouge**, gamay, pinot noir et garanoir, respect mutuel et solidarité, l'assemblage magnifique.
- ▶ **Les Guérites blanches et rouges 2005**, 11 mois en barrique, l'excellence, tous les savoirs unis du caviste et du vigneron.

Des vins aux valeurs sûres, remplis d'amour et d'émotion.

Information complémentaire : www.morges.ch/vignoble
ou en téléphonant au 021.801.60.19

Au nom de la Municipalité,
le syndic E. Voruz
le secrétaire G. Stella



SION, CAPITALE DU VALAIS

accueille dans ses écoles
des enfants de plus de 50 nationalités

Pédagogie et Shoah en Grande-Bretagne: rumeurs vérifiées par la CICAD

Rappel des faits

« Cette semaine, en Angleterre, tous les programmes relatifs à la commémoration de la Shoah ont été retirés de certains établissements scolaires, avec pour motif que cela « heurte » la population musulmane, qui renie l'existence de la Shoah. C'est le signe de l'ap-

proche d'une catastrophe qui progressivement s'organise dans le monde, un témoignage alarmant du laisser aller des pays s'y soumettant (...), pouvait-on lire récemment sur un courriel.

REACTIONS

Choquée par cette information largement diffusée sur Internet, la CICAD a souhaité en savoir plus et a obtenu, lundi 4 juin 2007, une réponse émanant de la Responsable du service presse et information de l'Ambassade de Grande-Bretagne en

Suisse: « En réponse à un certain nombre de fausses déclarations circulant actuellement sur Internet, le Département pour l'Education (Department for Education and Skills) déclare catégoriquement que l'enseignement de l'Holocauste est obligatoire dans les écoles. Cela reste valable pour le programme scolaire de septembre 2008 ».

REPERCUSSIONS

Suite à cette information publiée dans la newsletter de la CICAD du 5 juin dernier, le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) a envoyé à la CICAD une note explicative de Karen Pollock, Directrice du Fonds d'Education sur l'Holocauste, réaffirmant le caractère obligatoire de l'enseignement de la Shoah en Angleterre. Diffusée par un courriel du 19 avril 2007 à tous les membres de l'ITF (groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste), la note souligne: « Nous voulons apaiser toutes les craintes et souligner que l'enseignement de l'Holocauste n'a pas été retiré du Programme d'études national. (...) », assurait Karen Pollock. Et de préciser: « Les enseignants nouvellement qualifiés sont formés pour prodiguer des cours de qualité sur l'Holocauste. À l'origine de la rumeur, largement publiée sur de nombreux sites Internet et forums, un rapport commandé par le ministère de l'Éducation britannique à une

association d'historiens (The Historical Association). Le rapport TEACH (Teaching Emotive and Controversial History) s'appuie sur des cas concrets étudiés dans les salles de classe.

Par exemple, un département d'histoire dans une ville du Nord a récemment évité de sélectionner l'Holocauste comme matière pour l'examen GCSE [examen de fin d'études], de peur d'être confronté à l'antisémitisme et au négationnisme de certains des élèves musulmans. Dans un autre département d'histoire, l'Holocauste a été enseigné malgré l'antisémitisme de certains étudiants, mais le même département a délibérément choisi d'éviter l'enseignement de l'histoire des croisades en fin de parcours, parce qu'un traitement équilibré aurait directement défié l'enseignement de certaines mosquées locales ».

Ces deux exemples sont clairement cités par le rapport comme des cas à bannir. C'est une agence de presse britannique qui, au début du mois d'avril, citait ces deux cas dans une dépêche. Dans les jours qui suivirent, l'affaire faisait les gros titres.

Le tramway de Jérusalem

Rappel des faits

Début mars 2006, la CICAD apprend que le tract d'appel à une manifestation «Contre la guerre et les occupations» fixée au 18 mars 2006, contient des propos mensongers et diffamatoires. Le document en question indique: «*l'Etat d'Israël va construire à Jérusalem un tramway qui reliera les colonies au centre-ville en traversant des quartiers arabes, mais qui sera réservé uniquement aux citoyens*

Juifs». Cette manifestation est organisée par la Coalition contre la guerre et les occupations. Cet appel avait obtenu le soutien de partis politiques tels que le Parti Socialiste Genevois, les Jeunesses Socialistes Suisses et les Verts Genève et Vaud.

Le 17 Mars 2006, une lettre du Collectif Urgence Palestine (CUP) reprenant des arguments similaires, a pu être lue dans une séance du Grand Conseil Genevois.

REACTIONS

La CICAD prend l'initiative de demander des informations aux autorités israéliennes. L'Ambassadeur d'Israël en Suisse, M. Aviv Shir-On, répond qu'il s'agit d'affirmations fausses et absurdes. Par un courrier daté du 16 mars 2006, ce dernier informe que des stations d'arrêt importantes de ce tramway se trouveront dans des quartiers de Jérusalem ayant une population arabe très dense, tels que Schoafat, Sheik-Jarach ou près de la porte de Naplouse.

Cette information est adressée au Parti socialiste genevois ainsi qu'aux Verts genevois dès le 15 mars.

Face à telles accusations mensongères qui avaient pu être également diffusées au Grand Conseil genevois, la CICAD a demandé que les informations découvertes sur cette affaire soient transmises aux Député(e)s. Il était nécessaire que ces derniers soient conscients du danger de telles manipulations.

JERUSALEM Tram de la discorde

CAA Veolia/Connex est également chargée de construire le nouveau tram de Jérusalem. Jusque dans les rues de Genève, des manifestants ont dénoncé cette ligne qui reliera des colonies de Cisjordanie occupée à la partie israélienne de la ville. Le tramway rendrait ainsi plus officielle une occupation non reconnue par la communauté internationale. La ligne ne prévoirait en outre pas d'arrêt en secteur arabe. (Photo DR)

REPERCUSSIONS

A l'issue de contacts entrepris par la CICAD, le Parti socialiste genevois (PSG) et des

Jeunesses Socialistes Suisse (JSS)

publie un communiqué dans lequel ils précisent qu'«ils (le PSG et le JSS) prennent clairement leurs distances à l'égard de certains raccourcis douteux que ce texte contient, notamment la phrase suivante: «l'Etat d'Israël va construire à Jérusalem un tramway qui reliera les colonies au centre-ville en traversant des quartiers arabes, mais qui sera réservé uniquement aux citoyens Juifs»».

De leur côté, les Verts genevois signifient par un courriel à la CICAD que «Les Verts ne veulent pas cautionner ce type de propos qui ne fait que mettre de l'huile sur le feu dans une région

qui souffre déjà énormément de conflits. Ils n'ont pas soutenu cet appel et son argumentation, et c'est cette position précise que notre Président, Antonio Hodgers, a communiqué à la presse».

Les quotidiens *Le Temps* et *24 Heures* se saisissent de cette affaire: «Les Jeunesses socialistes comme les socialistes genevois, signataires (de l'appel à manifester) sont mal à l'aise. Via un communiqué, ils se distancient de «raccourcis douteux». (...) Les Verts vaudois se sont excusés auprès de l'ambassade d'Israël. Et avouent avoir signé le texte après une relecture «chaotique», sans attention à ces propos «scandaleux».

Le Président du Grand Conseil de Genève a donné lecture du texte d'information de la CICAD en date du 23 mars 2007.

Polémique autour d'une manifestation anti-guerre

Genève Des propos contre Israël dans un tract embarrassent des partis associés au meeting

Sandra Moro

La manifestation contre la guerre et les occupations, prévue le 18 mars à Genève, sème la discorde dans les rangs de ses organisations partenaires. En cause, le tract d'invitation au rassemblement, qui s'en prend à Israël et affirme notamment que l'Etat hébreu «va construire à Jérusalem un tramway qui reliera les colonies au centre-ville en traversant des quartiers arabes, mais qui sera réservé uniquement aux citoyens juifs».

Malaise

Des propos qui créent le malaise, notamment au sein du PS genevois et des sections vaudoise et genevoise des Verts, associés au rassemblement par le biais des collectifs anti-guerre cantonaux dont ils font partie et qui organisent la manifestation.

De toute évidence, le passage était passé largement inaperçu, car pour que les partis réagissent, il aura fallu attendre des sollicitations extérieures. La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), a demandé des explications aux deux formations: «Nous étions atterrés que de grands partis, tels que le PS et les Verts, puissent être associés à de tels propos. Nous nous sommes renseignés auprès de l'ambassade d'Israël à Berne, qui nous a confirmé jeudi que les allégations selon lesquelles ce tramway serait réservé aux citoyens juifs sont fausses», déclare Johanne Gurfinkler, secrétaire général de la CICAD.

Dans un communiqué, le PS ge-

nevois et les Jeunesses socialistes suisses affirment qu'ils soutiennent la manifestation anti-guerre, mais qu'ils «prennent clairement leurs distances» avec le passage dénoncé par la CICAD. Ils ajoutent qu'à leur demande, la Coalition contre la guerre a accepté de remplacer, sur le site du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSSA) et sur les futurs tracts, «citoyens juifs» par «citoyens israéliens», et déplorent qu'aucune source ne soit citée (par la Coalition) pour étayer l'affirmation selon laquelle le tramway serait réservé uniquement aux citoyens israéliens.

Pour expliquer cette prise de position tardive, ils soulignent qu'ils n'ont pas pris part à la rédaction du texte et n'ont pas eu la possibilité d'en amender la version finale.

Interrogé sur le sujet, le nouveau président des Verts genevois, Antonio Hodgers, affirme lui aussi que son parti se distancie totalement de ces propos et que de précédent comité a approuvé le soutien au rassemblement sans avoir vu la version finale du texte qui l'accompagnait.

Quant à Tinetta Maystre, secrétaire générale des Verts vaudois, elle déplore «une immense maladresse» du collectif anti-guerre. Elle ajoute que son parti a demandé le retrait de l'ensemble du passage incriminé du site du GSSA et de faire en sorte qu'il ne figure pas sur les tracts qui seront distribués samedi.

L'écologiste souligne qu'elle a été alertée jeudi par une lettre de l'ambassade d'Israël: «J'avoue qu'en raison de la période électorale, nous n'avons pas lu le texte attentivement au moment où l'appel à la manifestation a été lancé».

Le «raccourci douteux» de la manif antiguerre

» **DIFFAMATION**
Signé par des grands partis, rédigé par le Groupe pour une Suisse sans armée, un tract dénonçant la guerre en Irak dérape.

«Dehors!» L'appel à manifester contre la guerre en Irak, demain samedi à Genève, est très clair: «Pour le retrait immédiat des troupes d'occupation d'Irak!» Lancé notamment à l'initiative du Forum social mondial, des mouvements antiguerre des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, ce rassemblement a trouvé un relais auprès des grands partis de gauche helvétiques et de diverses associations et mouvements sociaux. Problème, et de taille: un texte accompagnant le tract en français comporte des propos mensongers et diffamatoires: «Israël va construire à Jérusalem un tramway qui reliera les colonies au centre-ville en traversant des quartiers arabes, mais qui sera réservé uniquement aux citoyens juifs (sic).»

«Citoyens juifs?» Jusqu'à nouvel avis, l'Etat d'Israël se compose aussi de non-juifs, dont les Arabes israéliens. De plus, vérification faite auprès du Gouvernement israélien, «le tracé de ce futur tramway relie autant les quartiers juifs que les quartiers arabes». Et des

stations de ce tram se situent dans des quartiers à forte densité arabe dont les habitants utilisent beaucoup les services de bus. Il n'y aura donc aucune discrimination envers les non-juifs.

Comment expliquer ce dérapage? «Nous avons repris le texte de Out Now, l'association antiguerre américaine, explique le Groupe pour une Suisse sans armée, qui persiste et signe. Il est trop tard pour revenir en arrière. Le 18 mars, on dira que des Arabes auront autant le droit de prendre ce tram que des juifs de Palestine. Mais, sur le fond, ce tram sert quand même à relier les colonies entre elles, ce qui nous pose problème.» Les Jeunesses socialistes comme les socialistes genevois, signataires, sont mal à l'aise. Via un communiqué, ils se distancient de «ces raccourcis douteux». Au POP, des voix s'élèvent pour dénoncer cet amalgame entre une confession et les actes d'un Etat. Les Verts vaudois se sont excusés auprès de l'ambassade d'Israël. Et avouent avoir signé le texte après une relecture «chaotique», sans attention à ces propos «scandaleux». La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) relève que seuls les socialistes se sont distancés publiquement du texte. Elle était pourtant aussi intervenue auprès des Verts.

NICOLAS VERDAN

Manifestations anti-israéliennes et escalades verbales inquiétantes durant l'été 2006

Rappel des faits

Durant l'été 2006, en réponse aux événements de la dernière Guerre du Liban, de nombreuses manifestations anti-israéliennes se sont succédées tant à Genève qu'à Berne. Elles ont été soutenues par le Parti Socialiste et les Verts.

Au-delà des critiques contre Israël, scandées par les manifestants, les slogans et les attitudes se sont radicalisées, au point d'entendre des appels tels que «*A mort Israël*».

Des discours ponctués par des «*Allah Ouakbar*» étaient prononcés et des drapeaux du Hezbollah prenaient place dans ces rassemblements. Tel était le cas, lors de la manifestation à Berne qui s'est déroulée le 21 juillet 2006. Des portraits d'Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah ainsi que des drapeaux israéliens munis d'une croix gammée étaient également visibles. Parmi les orateurs figurait le Conseiller National, Daniel Vischer (Verts/ZH).

REACTIONS

Le 24 juillet 2006, la CICAD publiait un communiqué exprimant ses regrets et son inquiétude face à une telle situation. En substance, la CICAD rappelle que «*le Hezbollah vise à la Destruction de l'Etat d'Israël. Comme le Hamas et le président iranien Ahmadinejad (son sponsor), cette organisation répète sans cesse que son but est de rayer l'«entité sioniste» de la carte du monde*».

La CICAD rappelle aussi que «*le Hezbollah, comme le Hamas et le président iranien Ahmadinejad sont antisémites. Ils s'en prennent aux Juifs en général, pas seulement aux Israéliens. Ainsi, le Hezbollah est*

responsable d'attentats contre des centres communautaires juifs en Argentine qui ont fait des centaines de morts».

«*Des partis politiques suisses ne devraient pas s'associer à de tels rassemblements*» souligne Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD.

Le 27 juillet 2006, par le biais d'une «*lettre ouverte*» aux Verts, la CICAD avait alors enjoint les organisateurs du défilé, notamment les Verts, à se prémunir contre ce type de propagande.



Photo DR



Photo DR

REPERCUSSIONS

La manifestation de Berne du 21 juillet est relatée dans le *20 Minutes* du 26 juillet 2006 qui cite Johanne Gurfinkiel: «Un témoin nous a transmis hier des photos prises avec un natel. On y voit un faux drapeau israélien affublé d'une croix gammée. C'est un signe fort et très grave!».

La Liberté du 2 août 2006 commente le même événement: «Une kalachnikov verte sur fond jaune. L'emblème du Hezbollah figurait, bien visible, sur les tee-shirts d'au moins deux membres du service d'ordre ayant encadré (...) à Berne la manifestation contre les attaques israéliennes au Liban (...)».

«Certains manifestants scandaient des slogans comme «Israël Kindermörder» (Israël tueur d'enfants) qui sentent le vieil antisémitisme», déplore encore Johanne Gurfinkiel.

D'après Ueli Leuenberger, Vice-président des Verts suisses: «Cette manifestation a été pacifique, et aucun slogan haineux n'a été scandé!». Il rappelle que le Hezbollah fait partie du gouvernement de coalition libanais. «Que certains de ses membres aient participé à la manifestation tombe dès lors sous le sens», ajoute-t-il.

Berne: le Hezbollah s'est invité à la manifestation de samedi

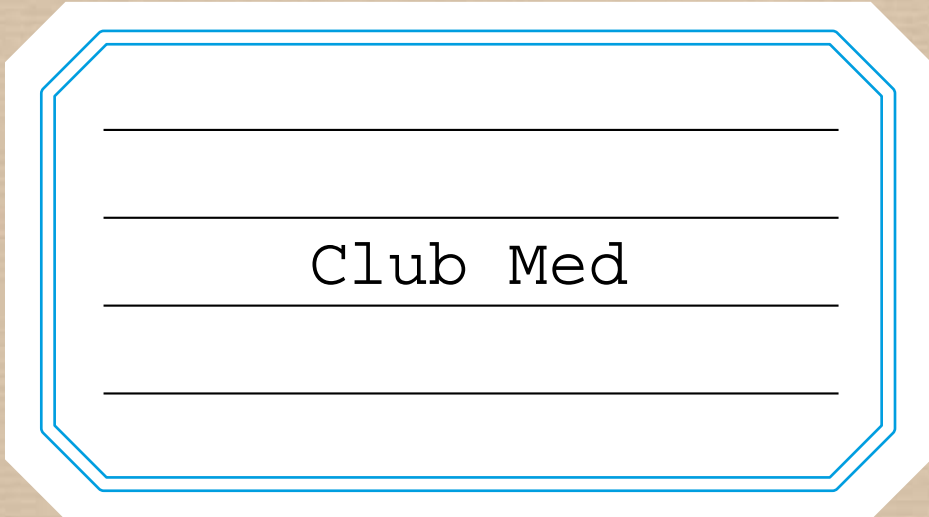
MARC-ROLAND ZOELLIG

Une kalachnikov verte sur fond jaune. L'emblème du Hezbollah figurait, bien visible, sur les tee-shirts d'au moins deux membres du service d'ordre ayant encadré, samedi dernier à Berne, la manifestation contre les attaques israéliennes au Liban. En queue de cortège, le symbole de l'organisation terroriste apparaissait sur une bannière brandie par un manifestant. Ces images, tournées par Adrien de Riedmatten, webmaster du Bureau audiovisuel francophone (BAF), ont interpellé les responsables de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Car selon la version officielle, tout s'est bien déroulé samedi dernier. Pas comme lors d'une première manifestation qui s'était tenue le 21 juillet, où des slogans anti-israéliens avaient été scandés, et des portraits du chef du Hezbollah Hassan Nasrallah brandis. Le CICAD avait alors enjoint les organisateurs du défilé de samedi dernier, notamment les Verts, à se prémunir contre ce type de propagande.

Accueillie très fraîchement par les concernés, cette mise en garde n'a, semble-t-il, pas totalement porté ses fruits. «Certains manifestants scandaient des slogans comme «Israël Kindermörder» (Israël tueur d'enfants), qui sentent le vieil antisémitisme», déplore encore Johanne Gurfinkiel, secrétaire général du CICAD. Quant aux drapeaux du Hezbollah, «un parti clairement fasciste dont beaucoup de Libanais ne se sentent pas proches», leur présence dans la manifestation n'était, selon lui, «pas anodine».

Ueli Leuenberger, vice-président des Verts suisses, se récrie. «Cette manifestation a été pacifique, et aucun slogan haineux n'a été scandé». Il rappelle que le Hezbollah fait partie du gouvernement de coalition libanais. «Que certains de ses membres aient participé à la manifestation tombe dès lors sous le sens», ajoute-t-il.

La Liberté, 2 août 2006



Rappel des faits

Mi-novembre 2006, M. X, domicilié à Genève, recevait du Club Med Suisse sa confirmation de réservation de vacances pour les Ménuires. A cette lettre, était joint un surprenant texte sur lequel M. X découvrait

qu'il avait la possibilité de changer de destination car durant la semaine du 16 au 23 décembre, le village des Ménuires attendait un important groupe de ressortissants de l'État d'Israël.



Alertée, la CICAD s'empressait de demander, le 24 novembre 2006, des explications à la direction du groupe. «(...) Comment justifiez-vous la nécessité d'envoi d'une information à vos clients, sur la nationalité des membres d'un groupe amené à séjourner dans l'un de vos villages?» Et de conclure: «il s'agit pour nous d'une situation inacceptable qui nécessite, pour le moins, des explications».

MALADRESSE. Un courrier du groupe heurte certaines sensibilités

Le Club Med fait une gaffe

GENÈVE

Le voyageur au trident a prévenu plusieurs de ses clients qu'ils côtoieraient des Israéliens en vacances. Une précaution que certains jugent déplacée

■ Alexis Favre
@cica.love@dommed.ch

Le Club Med serait-il embarrassé d'avoir des clients israéliens? C'est ce que laisse penser une lettre adressée le 13 novembre par la direction suisse du groupe aux personnes ayant réservé leurs vacances aux Ménuires (F) en décembre.

«Nous tenons à vous informer que durant la semaine du 16 au 23 décembre, nous avons aussi le plaisir d'accueillir un important groupe de ressortissants de l'État d'Israël, prévenant la missive. Parce que rien n'est de plus

Cher Client,

Vous nous avez fait l'honneur de nous confier vos prochaines vacances dans notre village des «Ménuires» et nous vous en remercions.

■ Nous tenons à vous informer que durant la semaine du 16 décembre au 23 décembre nous avons aussi le plaisir d'accueillir un important groupe de ressortissants de l'État d'Israël.

Parce que rien n'est de plus précieux que la manière de vivre ses vacances, vous pouvez, si vous le souhaitez, opter pour un produit équivalent sans supplément, par exemple Tigres, Serre Chevalier, Corvinis, Chamouille, Pehay-Vallandry ou encore Méribel Aspen Park suivant disponibilité.

Dans l'attente de vous recevoir dans un de nos beaux villages, nous vous présentons nos salutations les meilleures.

Club Med Suisse
Back-office

C'est cette lettre du Club Med qui fâche les milieux de lutte contre l'antisémitisme.



«Je demande au Club Med de reconnaître son erreur et nous attendons des excuses»

Johanne Gurfinkiel, secrétaire générale de la CICAD

personnel que la manière de vivre ses vacances, vous pouvez, si vous le souhaitez, opter pour un produit équivalent sans supplément, par exemple Tigres, Serre Chevalier, (...)

Excuses demandées

Alertée par l'un des destinataires genevois de la lettre – qui ne souhaite pas se faire connaître – la CICAD (Coordination intercommunautaire contre l'anti-

sémitisme et la diffamation) s'est empressée de demander des explications à la direction du groupe. Laquelle ne lui a pas encore répondu. «Je me demande comment il est concevable d'écrire un tel courrier, s'interroge Johanne Gurfinkiel, secrétaire générale de la CICAD. Je demande au Club Med de reconnaître sa maladresse et son erreur et nous attendons des excuses.» La direction suisse du club au tri-

dent, en réunion, n'était pas joignable hier. Mais, à Paris, le service de communication reconnaît volontiers la maladresse. «Les ressortissants israéliens viennent aux Ménuires pour la fête de Hanoukka, explique Camille Lajus, attachée de presse du groupe. Or, dans ce type de situations – grandes fêtes ou réservations d'entreprises – nous prévenons toujours les autres clients inscrits pour qu'ils ne se retrouvent pas coincés à côté d'un grand groupe. Si le courrier avait été rédigé comme il aurait dû l'être, il aurait expliqué tout cela. Nous comprenons que cette lettre ait pu choquer certaines personnes et le Club Med est certainement en train de réfléchir aux suites à donner à cette affaire. Des excuses seraient logiques et légitimes.»

REPERCUSSIONS

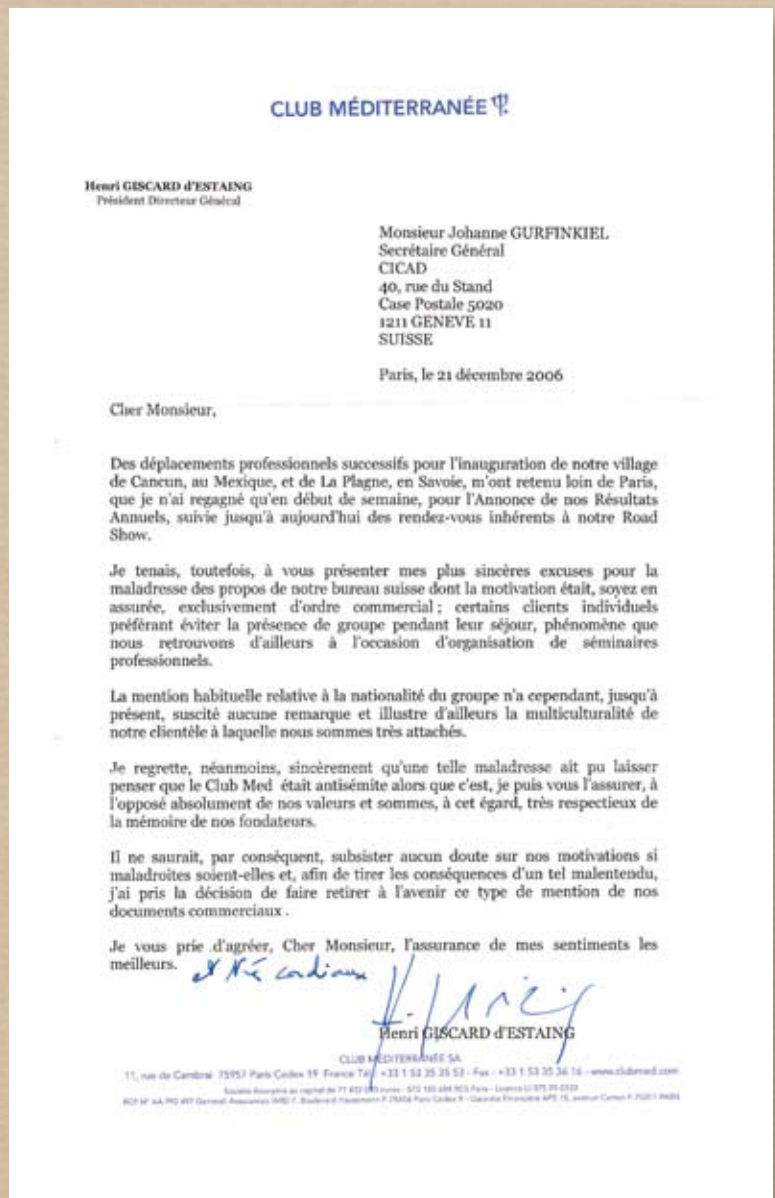
L'édition française du *Jerusalem Post*, publiait cette information dans son édition du mardi 27 novembre 2006. *La Tribune de Genève* et *Le Matin*, ayant eu vent de cette affaire y ont donné un écho important, le 30 novembre 2006, ainsi que le *Yediot Aharonot* et le *Herald Tribune* le 18 décembre 2006.

Le directeur du Club Med Suisse, Ermenio Eschena téléphonait à la CICAD, le 30 novembre 2006, reconnaissant l'énorme maladresse de leur texte et admettant que la mention de la nationalité des personnes de ce groupe n'était pas nécessaire. Le directeur Europe du Club Med, François Salomon reconnaissait également une maladresse et le contenu inapproprié de la lettre du Club Med Suisse et suite à l'intervention de la CICAD, confirmait par écrit les éléments suivants: «*Le courrier que nous avons adressé à nos clients suisses relevait d'une procédure habituelle déclenchée systématiquement, dès lors qu'un groupe important était enregistré sur un village (...). Nous n'avons bien sûr jamais pensé que le fait de mentionner la nature du groupe pourrait être considéré comme discriminatoire. (...) En conséquence, outre des excuses que nous présentons à ceux que le libellé de notre lettre a pu choquer, nous avons décidé que la procédure serait désormais d'informer nos clients de la présence d'un groupe sans en mentionner l'origine (...)*».

Jeudi 21 décembre 2006, dans un courrier, Henri Giscard d'Estaing, Président Directeur Général du Club Méditerranée tenait à présenter à la CICAD, ses plus sincères excuses pour la maladresse des propos

du Club Med Suisse «*dont la motivation était d'ordre commercial*». Et de préciser : «*j'ai pris la décision de faire retirer à l'avenir ce type de mention de nos documents commerciaux*».

Le 3 décembre 2006, satisfait de cette décision, la CICAD exprimait sa satisfaction à Henri Giscard d'Estaing «*Nous avons été sensibles à votre message qui met un terme à cette malheureuse affaire*».



Quand
croix gammée
et secte
font bon ménage!

Rappel des faits

Claude Vorilhon (alias Raël), fondateur du Mouvement raélien a bien choisi son moment pour refaire parler de lui. A la veille de la Journée de la Mémoire de l'Holocauste de 2007, ce dernier n'a pas trouvé mieux comme logo pour sa secte que de revenir à son ancien emblème: une croix gammée imbriquée dans une Magen David: «une véritable provocation», a souligné la CICAD, le 27 janvier 2007, à la Presse. Le fondateur du Mouvement raélien a utilisé pendant plusieurs années, cet emblème. Selon Raël, ce motif est

celui porté par les extraterrestres (les «Elohim») qui ont apporté la vie sur Terre et créé l'espèce humaine. Mais pour tout un chacun, la croix gammée rappelle surtout Hitler et les crimes nazis. Cet emblème scandaleux avait déjà suscité une vague de protestations, contraignant Raël, il y a 15 ans, à remplacer la croix gammée par une spirale évoquant une galaxie. Aujourd'hui, la croix gammée va réapparaître sur les affiches, les livres et les sites Internet du Mouvement, considéré comme une secte en France, notamment.

REACTIONS

«Il faut être vraiment stupide ou naïf pour ne pas voir qu'en Europe, la croix gammée rappelle le IIIe Reich et le massacre de millions de personnes juives et non-juives. Quand on parle de symboles de paix, on peut penser à une colombe ou à un rameau d'olivier.

Mais employer la croix gammée constitue une provocation, surtout associée à l'étoile de David. Je trouve cela profondément inacceptable», dénonce Johanne Gurfinkiel dans *Le Matin* du 27 janvier 2007.

REPERCUSSIONS

Inacceptable mais pas illégal en Suisse. Pour l'instant du moins: le Conseil fédéral prépare une modification du Code pénal qui permettrait de punir l'utilisation des symboles à caractère raciste, au premier rang desquels la croix gammée nazie.



Norme pénale antiraciste

Rappel des faits

Le 7 octobre 2006, rebondissant sur les propos explosifs de Christophe Blocher son représentant au Conseil Fédéral, l'UDC publiait un communiqué concernant la norme pénale antiraciste, dans lequel était notamment indiqué : *«Il faut donc soit la supprimer purement et simplement soit la réviser, afin que les citoyennes et les citoyens de ce pays n'aient plus à craindre une dénonciation du simple fait qu'ils expriment une opinion».*

Dans la lignée de ce communiqué, l'assemblée des délégués de l'UDC du 21 octobre 2006 a adopté *«une plate-forme électorale de 70 pages qui prévoit notamment la suppression de la norme pénale sur le racisme et de la commission fédérale contre le racisme».*

La CICAD accorde une importance particulière au

maintien de cette loi car elle permet de sanctionner les actes et les discours publics qui appellent à la haine, à la violence et à la discrimination. Il convient de rappeler que cette norme a été acceptée par le peuple suisse au suffrage universel en 1994 et qu'elle est entrée en vigueur en janvier 1995.



Emission Infrarouge, TSR1 17 octobre 2006

REACTIONS & REPERCUSSIONS

La CICAD a répondu au communiqué de l'UDC du 7 octobre 2006 en publiant à son tour un communiqué, réagissant vivement aux propos de l'UDC. Johanne Gurfinkiel tient à souligner que *«la norme pénale antiraciste ne porte nullement atteinte à la liberté d'expression... Cette loi a permis à ce jour de condamner des individus racistes et antisémites sans que la liberté d'expression n'en soit pour autant atteinte».*

Le mardi 17 octobre 2006, la CICAD, défend la norme 261bis dans l'émission de télévision *Infrarouge*, Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD, a tout d'abord fait part de sa stupéfaction quant aux propos de Christophe Blocher à Ankara, remettant en cause la norme pénale contre le racisme à propos du génocide arménien : *«le Conseiller fédéral s'est autorisé à critiquer, à l'étranger, une loi qui a été votée au suf-*

frage universel direct, le 25 septembre 1994. En tant que Ministre de la Justice, il s'est permis de porter une appréciation sur deux procédures judiciaires en cours, en Suisse. Circonstance aggravante: il l'a fait à l'étranger. C'est une violation du principe de la séparation des pouvoirs tout-à-fait inacceptable».

Il a également rappelé le bien-fondé de la norme 261bis : *«le discours antisémite tenu par les négationnistes n'est plus possible aujourd'hui, grâce à la norme antiraciste et cela, c'est ce qu'on appelle le respect de la dignité humaine».*

La CICAD a également sollicité le concours du Président de l'UDC, Ueli Maurer pour organiser une rencontre avec les responsables de l'UDC; la CICAD souhaitant exposer ses arguments sur le sujet.

L'association
Suisse-Palestine
invite Ismaïl
Haniyeh, l'homme
fort du Hamas

Rappel des faits

Le 22 mai 2007, la CICAD adressait un courrier à l'ensemble des Présidents et Conseillers nationaux romands du parti des Verts suite à l'invitation faite par l'Association Suisse-Palestine (ASP), à Ismaïl

Haniyeh, l'homme fort du Hamas. Cette association est présidée par le zurichois Daniel Vischer, Conseiller national les Verts.

REACTIONS

«Comment envisager qu'un haut dignitaire du Hamas, parti antisémite et xénophobe puisse être invité dans notre pays et de surcroît par un membre éminent des Verts, parti qui a notamment construit son identité dans son combat contre le racisme (...)»,

interrogeait la CICAD. Et de rappeler que l'objectif du Hamas était d'obtenir la destruction de l'Etat d'Israël; la CICAD exhortant le parti des Verts à mettre un frein à cette invitation.

REPERCUSSIONS

Lundi 28 mai, par le biais d'un courriel, Antonio Hodgers, Président des Verts genevois, répondait à la CICAD que cette invitation émanait de l'ASP et *«n'engage par conséquent pas formellement le parti des Verts»*. Certes, les Verts reconnaissent que le Hamas est un mouvement islamiste et que ses principes sont incompatibles avec ceux des Verts.

Néanmoins, les Verts soutiennent la résolution pacifique des conflits: *«(...) Inviter au dialogue et accueillir des dirigeants de pays ou mouvements n'est pas le*

signe qu'on se rallie à leur cause, ou que nous ne la condamnons pas, mais bien celui de notre volonté d'aboutir à une solution pacifique et durable entre les acteurs engagés», précise le courriel.

Mais la CICAD n'est pas de cet avis et l'a fait savoir dans un courrier adressé, mercredi 30 mai, à M. Hodgers: *«Nous estimons qu'accepter une telle visite en Suisse équivaut à une pure réhabilitation du mouvement Hamas (...). Si la visite d'Ismaïl Haniyeh se confirmait, nous espérons que les Verts s'exprimeront*

publiquement pour rappeler leur ferme condamnation du Hamas et de son idéologie (...)».

Lors de la dernière séance de groupe, les Verts ont souhaité obtenir quelques éclaircissements auprès de Daniel Vischer. Le 6 juin, Ruth Genner ainsi qu'Ueli Leuenberger en informaient, par écrit la CICAD, concluant: «Daniel Vischer estime qu'il n'a pas à répondre des décisions de ses membres lorsque celles-ci ne sont pas prises au nom des Verts. Par ailleurs, bien que nous condamnions les prises de position du Hamas à l'égard d'Israël (...), nous sommes convaincus que l'ostracisme n'est pas le bon moyen pour désamorcer la violence et pour faire évoluer l'attitude et le discours du Hamas à l'égard d'Israël. Si l'éventuelle venue en Suisse de M. Ismaël Haniyeh pouvait donner l'occasion d'une rencontre avec Madame la

Conseillère fédérale Calmy-Rey, cela constituerait un signe que la Suisse poursuit son engagement actif en faveur de la paix. C'est sur la base de ces considérations que le groupe parlementaire a décidé de ne pas donner suite à votre demande de prier M. Daniel Vischer de renoncer à ce projet».

Dans un courrier daté du 11 juin, la CICAD a tenu à souligner deux points fondamentaux en guise de réponse aux Verts :

- l'absence de réaction des Verts concernant la Charte du Hamas ; condensé de haine antisémite;
- la consternation de la CICAD quant à la position adoptée par ce parti favorable à une visite d'Ismaël Haniyeh en Suisse ; la CICAD réitérant l'espoir de voir les Verts condamner publiquement le Hamas.

Nationalrat
Conseil national
Consiglio nazionale
Cussegl naziunal



Les Verts suisses
Ruth Genner, Présidente
Ueli Leuenberger, Vice-président

CICAD
Monsieur Johanne Gurfinkiel
40 Rue du Stand
1211 Genève11

Berne, le 6 juin 2007


Monsieur le Secrétaire général,

Votre lettre du 22 mai 2007 adressée au groupe parlementaire des Verts a retenu toute notre attention, et, bien que l'invitation que vous déplorez soit le fait de l'Association Suisse-Palestine et non des Verts, elle a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement à notre collègue Daniel Vischer lors de notre dernière séance de groupe.

Celui-ci nous a informé des circonstances dans lesquelles cette invitation a été lancée et le groupe en a pris acte. Il estime qu'il n'a pas à répondre des décisions de ses membres lorsque celles-ci ne sont pas prises au nom des Verts.

Par ailleurs, bien que nous condamnions les prises de position du Hamas à l'égard d'Israël et les actes de violence dont il s'est rendu coupable, nous sommes convaincus que l'ostracisme n'est pas le bon moyen pour désamorcer la violence et pour faire évoluer l'attitude et le discours du Hamas à l'égard d'Israël. Si l'éventuelle venue en Suisse de M. Ismaël Haniyeh pouvait donner l'occasion d'une rencontre avec Madame la Conseillère fédérale Calmy Rey, cela constituerait un signe que la Suisse poursuit son engagement actif en faveur de la paix.

C'est sur la base de ces considérations que le groupe parlementaire a décidé de ne pas donner suite à votre demande de prier M. Dani Vischer de renoncer à ce projet. Nous espérons que vous le comprendrez et c'est dans cet esprit que nous vous adressons, Monsieur le Secrétaire général, nos salutations les meilleures.


Ruth Genner
Présidente des Verts


Ueli Leuenberger
Vice-président

Squat Rhino: indigne campagne d'affichage

Rappel des faits

Lundi 16 juillet, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, le Collectif Rhino a placardé sur un des murs de son squat une affiche représentant le procureur

Daniel Zappelli affublé d'une moustache hitlérienne, avec le slogan «*comme un air de solution finale*».

L'évacuation de Rhino comparée à la Shoah: les habitants retirent la caricature controversée

Face à l'indignation de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad), Maurice Pier, porte-parole de Rhino, s'explique.

Une affiche placardée sur vos murs caricature Daniel Zappelli en Hitler. Qu'est-elle devenue?

Dès réception de la lettre de la Cicad, nous l'avons immédiatement ôtée de la voie publique. Nous avons également envoyé un message présentant de sincères excuses à cet organisme. Nous reconnaissons en effet que le contenu de ce panneau relevait d'une absence d'égards

envers les victimes de la Shoah.

Comment expliquez-vous qu'une telle comparaison ait pu être affichée en pleine rue?

Nous ne savons pas qui a confectionné cette affiche. Je ne l'avais même pas vue avant aujourd'hui. Je doute vraiment qu'il s'agisse de l'œuvre d'un habitant de Rhino. Mais le contenu de l'affiche a clairement été inspiré par la situation que le squat est en train de vivre. Il montre simplement que nous sommes révoltés face aux méthodes peu orthodoxes du gouvernement en général, mais également de celles du pouvoir judiciaire, représenté par Daniel Zappelli. Nous ne

cherchons pas à nous justifier pour cela. Ce n'est d'ailleurs de loin pas la première fois que le procureur est affublé d'une moustache.

Les murs de Rhino sont régulièrement placardés de messages. Qui les contrôle?

Le collectif se charge d'approuver ou non les affiches. Il peut s'agir d'œuvres d'artistes ou alors de simples panneaux créés par les habitants. Mais pendant les manifestations, et surtout en ce moment, tout le monde vient s'exprimer sur nos murs. On ne peut pas tout contrôler.

Propos recueillis par Chloé Dethuens



Tribune de Genève, 19 juillet 2007

REACTIONS

Dès le lendemain, par le biais d'un communiqué intitulé «*Squat Rhino – Indigne campagne d'affichage*», Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD, rappelle que «*La campagne de sensibilisation de l'association Rhino ne justifie en rien l'utilisation scandaleuse de ces symboles se référant à la Shoah. La CICAD rappelle que la "solution finale" était le nom*

de code utilisé par les Nazis lors de la conférence de Wannsee de janvier 1942 pour planifier l'assassinat de plus de 5 millions civils juifs, hommes, femmes et enfants innocents.

La CICAD est convaincue qu'il s'agit d'une énorme maladresse mais ne peut accepter un tel amalgame conduisant à la banalisation de la Shoah ».

REPERCUSSIONS

A la demande de la CICAD, le Collectif Rhino à Genève a retiré mercredi 18 juillet 2007 l'affiche scandaleuse.

Le Collectif Rhino a présenté ses excuses pour ce panneau d'affichage «témoignant effectivement d'une totale absence d'égard envers les victimes de la Shoah», indique-t-il dans *La Liberté* du 17 juillet 2007. Il attribue ce manque de discernement aux circonstances qu'il traverse actuellement.

Face à l'indignation de la CICAD, Maurice Pier, porte-parole de Rhino, s'est expliqué également dans la *Tribune de Genève* du 19 juillet 2007. Comment expliquez-vous qu'une telle comparaison [Daniel Zappelli en Hitler] ait pu être affichée en pleine rue ?

«Nous ne savons pas qui a confectionné cette affiche. Je ne l'avais même pas vue avant aujourd'hui (...). Mais le contenu de l'affiche a clairement été inspiré par la situation que le squat est en train de vivre. Il montre simplement que nous sommes révoltés face aux méthodes peu orthodoxes du gouvernement en général, mais également de celles du pouvoir judiciaire, représenté par Daniel Zappelli (...)».



© CICAD

Les murs de Rhino sont régulièrement placardés de messages. Qui les contrôle ?

«Le collectif se charge d'approuver ou non les affiches (...). Mais pendant les manifestations, et surtout en ce moment, tout le monde vient s'exprimer sur nos murs. On ne peut pas tout contrôler».

Rhino efface la moustache du procureur Zappelli

RHINO. Le collectif s'excuse envers la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Rhino a retiré hier de ses murs une affiche représentant le procureur Daniel Zappelli affublé d'une moustache hitlérienne, avec le slogan «comme un air de solution finale». La CICAD était choquée de cette référence à la Shoah. Elle rappelle que la

«solution finale» était le nom de code utilisé par les nazis en janvier 1942 pour planifier l'assassinat de plus de cinq millions de civils juifs. LMB

→ Les habitants de la Tour, évacuée le 10 juillet, ont porté plainte hier contre le propriétaire de l'immeuble et contre les membres du parquet de Daniel Zappelli notamment pour violation de domicile et dommage à la propriété.



Ce portrait hitlérien de Zappelli était en place depuis la manif de jeudi.

Matin Bleu, 19 juillet 2007

GENÈVE



La pancarte montre le procureur avec une moustache hitlérienne.

Rhino: l'affiche qui fâche

GENÈVE - La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) s'insurge contre une affiche exposée devant Rhino représentant le procureur général, Daniel Zappelli, affublé d'une moustache hitlérienne. La pancarte est agrémentée d'un texte en caractère gothique: «Comme un air de solution finale.» La CICAD rappelle que «solution finale» était un terme employé par les nazis. Rhino est sur le point d'être évacué.

20 Minutes, 19 juillet 2007

Célébration
 du 40ème
 anniversaire
 de
Nostra Aetate

Rappel des faits

Jeudi 29 juin 2006, près de 500 personnes étaient réunies pour participer la soirée organisée par la CICAD pour célébrer le 40ème anniversaire de la déclaration *Nostra Aetate* du Concile Vatican II. Cette déclaration rappelle le lien qui relie spirituellement le Peuple du Nouveau Testament avec la lignée d'Abraham : *«Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux Chrétiens et aux Juifs, le Concile veut encourager et recommander entre eux la connaissance et l'estime mutuelle, qui naîtront d'un dialogue fraternel»*.

La CICAD a pris l'initiative de commémorer le 40ème anniversaire de la Déclaration *Nostra Aetate* car elle constitue un acte audacieux, historique, d'une portée considérable: elle reflète la transformation décisive que l'Eglise, notamment sa théologie, a opérée dans le jugement qu'elle formulait jusqu'alors sur le Judaïsme et le peuple juif en répudiant notamment l'accusation de déicide portée contre les Juifs.

Aujourd'hui l'Eglise sait faire montre d'engagement pour affirmer sa solidarité lorsque la Communauté juive est confrontée à l'antisémitisme.

La CICAD n'a pas de vocation religieuse mais nous avons su œuvrer et nous continuerons d'agir avec nos partenaires actuels et futurs en faveur du *«vivre ensemble»*.

C'est là que s'inscrit la vocation de la CICAD qui œuvre jour après jour en faveur de la lutte contre l'antisémitisme, la discrimination et l'intolérance. Il est de sa responsabilité d'œuvrer au développement de ses liens avec les différentes Communautés. Nous aspirons à un dialogue sincère.

Des orateurs prestigieux avaient accepté l'invitation de la CICAD.

- M. Pascal Couchepin, Conseiller fédéral,
- le Cardinal Georges-Marie Cottier,
- le Cardinal Jean-Marie Lustiger,
- Monseigneur Amédée Grab, Président de la Conférence des Evêques Suisses,
- Monseigneur Kurt Koch, Vice-président de la Conférence des Evêques Suisses,
- le Grand Rabbin Itzhak Dayan, Grand Rabbin de la Communauté Israélite de Genève (CIG),
- le Grand Rabbin Marc-Raphaël Guedj, Président de la Fondation Racines & Sources,
- le Rabbin François Garaï, Rabbin de la Communauté Israélite libérale de Genève (CILG-GIL),
- le Professeur Alfred Donath, Président de la Fédération Suisse des Communautés Israélites (FSCI).



© Hervé Gross - CICAD

REACTIONS

Cette soirée placée sous la présidence de Me Philippe Grumbach et animée par la talentueuse Romaine Jean, journaliste à la Télévision Suisse Romande, marquera, sans nul doute, les esprits de l'ensemble des participants comme un moment d'intense émotion.

Pour le CICAD, il s'agit d'un pas important qui vient d'être franchi entre Juifs et Catholiques de Suisse.

Dans un message de bienvenue, Me Philippe Grumbach a rappelé l'importance d'une telle manifestation pour la CICAD, précisant: «(...) La CICAD a pris l'initiative de commémorer, en Suisse, le 40e anniversaire de la déclaration *Nostra Aetate* (...). *Nostra Aetate* est une déclaration qui constitue un acte audacieux, historique, d'une portée considérable: elle reflète la transformation décisive que l'Eglise, notamment sa théologie, a opérée dans le jugement qu'elle formulait jusqu'alors sur le Judaïsme et le peuple juif en répudiant notamment l'accusation de déicide portée contre les Juifs.»

«(...) La cérémonie de ce soir est un message que nous dédions à tous ceux qui ont œuvré et continuent à œuvrer pour le dialogue judéo-chrétien, depuis ces 40 dernières années. Ce message se résume en 2 mots: «Conscience» et «Reconnaissance»».

François Garaï, Rabbín de la CILG-GIL, a souligné «l'importance de poursuivre le dialogue pour une meilleure compréhension réciproque.»

«*Juifs et Chrétiens peuvent cheminer côte à côte sans perdre leur identité*», a renchéri Marc-Raphaël Guedj, Grand Rabbín, Président de la Fondation Racines et Sources.

Mgr Amédée Grab, a remercié les personnes qui ont œuvré à renouveler l'enseignement chrétien au sujet du peuple juif, contribuant à le faire mieux connaître. Alfred Donath, Président de la FSCI a précisé: «*Ce qui semble aujourd'hui évident ne l'a pas toujours été, loin de là. Au sein de l'Eglise, le rejet du peuple juif par Dieu, le transfert de sa mission au christianisme représentaient des vérités indiscutables*».

Itzhak Dayan, Grand Rabbín de la CIG a conclu son intervention en reprenant les paroles: «*Je t'aime mon frère, qui que tu sois... Car toi et moi sommes les enfants d'une même religion: l'esprit. Et les divers sentiers religieux représentent les différents doigts de l'unique main aimante de l'Être suprême*».

REPERCUSSIONS

Suite à cette soirée, la CICAD a établi un dialogue chaleureux et constructif avec la Conférence des Evêques de Suisse.

D'autant plus que cet événement a été largement couvert dans la Presse, dont voici les principaux extraits d'une longue liste :

Le Nouvelliste reprenant certaines paroles du Cardinal Cottier qui rappelle «qu'il a fallu la Shoah pour que les Chrétiens ouvrent les yeux» et qu'avec *Nostra Aetate* l'opinion pouvait saisir «le caractère irréversible de ce qui a commencé» à savoir le rapprochement entre Juifs et Chrétiens.

Le Courrier qui relate notamment les propos du Conseiller Fédéral Pascal Couchepin lors de cette soirée:



© Hervé Gross - CICAD

Juifs et catholiques: 40 ans de dialogue

«L'abandon de l'enseignement du mépris»: Philippe Grumbach, président de la Cicad (Coordination intercommunautaire contre le racisme et l'antisémitisme), a cité l'historien juif Jules Isaac pour qualifier le texte *Nostra Aetate* du Concile Vatican II, qui mit un terme à l'antisémitisme chrétien. Le 29 juin dernier a été commémoré à Genève le 40^e anniversaire de la promulgation de ce texte paru le 28 octobre 1965 et consacré aux religions non chrétiennes. Invitées de la Cicad, diverses personnalités juives et catholiques se sont félicitées du chemin parcouru. Pour Mgr Amédée Grab, président de la Conférence des évêques suisses, l'antisémitisme est une «pieuvre toujours renaissante» qui continue de se nourrir de l'ignorance. Le rabbin Itzhak Dayan de Genève a évoqué le rayonnement exceptionnel et l'engagement de Jean Paul II dans la voie du dialogue. Pourtant le terrain de l'entente est encore encombré. Quelles pierres restent à déblayer pour le rabbin Marc-Raphaël Guedj?: L'Eglise se déclare vrai Israël et peuple de Dieu, niant ainsi l'altérité radicale du judaïsme. «Mais nous juifs, avons-nous élaboré une doctrine positive du christianisme?», s'est-il interrogé. Pour le car-



Pascal Couchepin, au centre, entouré de personnalités juives et chrétiennes.

dinal Jean-Marie Lustiger, le changement d'attitude des catholiques face au judaïsme est «une manière de vivre plus pleinement et plus justement sa foi chrétienne». L'ancien archevêque de Paris a rappelé que le Concile de Trente, au 16^e siècle déjà, avait condamné la position des chrétiens accusant les juifs de déicide.

Par ailleurs, plusieurs orateurs ont mis en exergue le rôle de la Suisse comme pionnière de ce dialogue: en 1947, après la Shoah, une conférence réunissant juifs et chrétiens s'était tenue à Seelisberg (UR). Les travaux de cette réunion influencèrent Vatican II. ///

(B. L.)



© Hervé Gross - CICAD

«Le respect est une fleur fragile qui doit constamment être entretenue». Et d'ajouter: «il est facile de détruire, mais très difficile de reconstruire. Il faut accepter qu'une réconciliation prenne du temps».

Juifs-catholiques: anniversaire d'une réconciliation



Réunis pour la circonstance: (de g. à d.) Philippe A. Grumbach, Alfred Donath, Pascal Couchepey, Jean-Marie Lustiger, Itzhak Dayan, François Garaï et Kurt Koch. (ALAIN DUPRAZ)

Religion La Cîcad célèbre avec faste les 40 ans de Nostra Aetate.

ALAIN DUPRAZ

«Ce fut un acte audacieux, d'une portée considérable, qui a répudié l'accusation de génocide faite au peuple juif», Philippe Grumbach, président de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad) définit ainsi la déclaration Nostra Aetate (A notre époque), faite en octobre 1965 par le concile Vatican II de l'Église catholique.

Même avec un peu de retard, la Cîcad a voulu marquer avec

fastes le 40^e anniversaire de ce qui marqua un tournant décisif dans les relations entre l'Église catholique et les autres religions, en particulier le judaïsme. «Nostra Aetate a révisé l'approche de l'Église», explique Philippe Grumbach. Une révolution qui confirma avec vigueur «le soutien exceptionnel de Jean-Paul II».

Un conseiller fédéral, deux cardinaux et de nombreuses personnalités catholiques, juives et laïques ont participé à la célébration, dans les salons du Crowne Plaza. Pascal Couchepey a raconté avec émotion quelques années soulignant l'indispensable patience nécessaire à la réconciliation.

André Grab, président de la Conférence des évêques suisses, a rappelé la définition catholique de l'antisémitisme: «Un péché

contre Dieu et l'humanité». Alfred Donath, président des communautés israélites de Suisse, a tracé les étapes du dialogue, amorcé dès 1947 à la conférence de Seelisberg, où il fallait dépasser «références, inertie et préjugés».

Au-delà des satisfécits, on a ainsi rappelé le chemin restant à parcourir. Le grand rabbin Guedj a évoqué les restes de la théologie de substitution, où l'Église se prend trop souvent pour le véritable Israël. En écho, le cardinal Jean-Marie Lustiger lui répondait sur deux manières de cheminer vers le Royaume, que juifs et chrétiens appellent, ainsi que l'urgence d'être ensemble à un monde chaotique les commandements de Dieu, destinés à tracer l'humanité. Une étape de plus dans un dialogue apparemment irréversible.

Tribune de Genève, 30 juin 2006

Cardinaux et grands rabbins réunis à Genève

Paix Une conférence célèbre le 40^e anniversaire de la main tendue des catholiques aux juifs

L'image n'est plus nouvelle, bien heureusement, mais elle fait toujours aussi plaisir à voir. Des dignitaires juifs et catholiques assis à la même table pour se parler, s'écouter, se comprendre, fraterniser. Jeudi soir à l'hôtel Crowne Plaza de Genève, ils étaient deux grands rabbins, Itzhak Dayan et Marc-Raphaël Guedj, un rabbin, François Garaï, un professeur, Alfred Donath, deux cardinaux, Georges-Marie Cottier et Jean-Marie Lustiger, et deux évêques, Amédée Grab et Kurt Koch, à se retrouver. Tous réunis à l'initiative de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad) pour célébrer les 40 ans de la déclaration vaticane *Nostra aetate*, qui a ouvert

la voie, le 28 octobre 1965, aux retrouvailles de leurs deux religions après une brouille, parfois sanglante, de deux millénaires.

«Ce qui semble aujourd'hui évident ne l'a pas toujours été, loin de là», a rappelé Alfred Donath, président de la Fédération suisse des communautés israélites. Au sein de l'Église, le rejet du peuple juif par Dieu, le transfert de sa mission au christianisme représentaient des vérités indiscutables. Et puis est survenue la Shoah, l'extermination de 6 millions de juifs durant la Seconde Guerre mondiale, et tout a changé. Regrettant alors d'avoir pu elle-même contribuer à l'antisémitisme en diverses occasions, l'Église catholique a revu ses positions pour saluer, lors du

Concile Vatican II, le lien unissant spirituellement «le peuple du Nouveau Testament et la lignée d'Abraham». Et affirmer que «la mort du Christ [...] ne peut être imputée ni indistinctement à tous les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps».

«Nous nous devons de commémorer cet événement», explique Philippe Grumbach, président de la Cîcad. Notre organisation a pour vocation essentielle de lutter contre l'antisémitisme et l'intolérance. Or, *Nostra aetate* a marqué le moment où l'Église catholique a abandonné l'enseignement du mépris pour celui du respect. Et cette déclaration n'a pas été un aboutissement mais l'amorce d'un réel dialogue.»

De fait, les gestes se sont multipliés depuis, telles les visites de la synagogue de Rome en 1986, puis d'Israël en 2000 par Jean Paul II.

Le dialogue judéo-chrétien serait-il devenu facile? «Il reste encore beaucoup à accomplir, tempère le grand rabbin Marc-Raphaël Guedj, président de la fondation Racines et sources. A partir du moment où l'Église a reconnu Israël comme Israël, elle s'est condamnée à se redéfinir elle-même. Dans ce cas, que représente-t-elle? Quant aux juifs, ils manquent de positionnement théologique par rapport au christianisme. Il leur reste donc un long travail à réaliser pour reconnaître dans leurs propres termes tout ce que l'Église a apporté.» **Etienne Dubuis**

Elections au Conseil d'Etat vaudois

Rappel des faits

A l'approche des élections au Conseil d'Etat vaudois, (les 11 mars et 1er avril 2007), une délégation de la CICAD, composée de Mme Doris Cohen-Dumani, MM. Victor Gani, Pierre Ezri et Johanne Gurfinkiel, rencontraient, jeudi 1er mars 2007, M. Philippe Martinet, candidat du parti des Verts au Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

Lundi 19 mars 2007, la même délégation de la CICAD, rencontra M. Philippe Leuba (Parti libéral) et Mme Jacqueline De Quattro (Parti radical), candidats de l'Entente vaudoise au Conseil d'Etat. Etaient excusés M. Patrick Broulis (Parti radical) ainsi que M. Jean-Claude

Mermoud (UDC). Enfin mardi 27 mars 2007 la délégation CICAD rencontra Anne-Catherine Lyon (Parti socialiste) et Josef Zisyadis (POP).

Ces rencontres ont été l'occasion de rappeler le rôle et les problématiques auxquelles la CICAD est confrontée ainsi que les initiatives entreprises autour de l'antisémitisme pour en freiner l'avancée.

Ces contacts ont permis de constater, auprès des interlocuteurs concernés, une certaine méconnaissance de l'antisémitisme en Suisse, notamment en Suisse romande. Comment ont-ils réagi aux problématiques soulevées?



Josef Zisyadis et Anne-Catherine Lyon © CICAD

Rencontre avec Philippe Martinet (Les Verts)

Ce dernier a accepté de relater l'événement qu'il a choisi d'intituler «*Rencontre avec la CICAD ou quand les affaires internationales rejoignent les élections vaudoises*».

En voici le contenu:

«*La CICAD ayant invité les candidates au Conseil d'État vaudois, j'ai pris le risque d'accepter un entretien malgré les relations tendues entre certains leaders des Verts et la politique d'Israël (...). Face à quatre membres de la CICAD, engagés et cultivés, le dialogue s'est avéré comme prévu assez difficile, mais néanmoins instructif. En tant qu'observateur sans a priori, je n'ai pu que partager en toute sincérité ma perplexité face à :*

- *L'enlisement du processus de paix: Israël et son puissant allié américain ont-ils vraiment saisi toutes les opportunités de stabiliser la région?(...)*
- *La précarité des conditions de vie des populations israélienne et palestinienne surtout, vu l'impossibilité pour cette dernière d'acquérir les conditions-cadre permettant la sécurité, la mobilité et donc le développement d'une économie normale.*
- *Ce qui apparaît tout de même comme une condamnation par l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale de la politique israélienne, principalement lors de la récente guerre au Sud Liban... tout ceci expliquant la position des Verts au niveau national et permettant de distinguer assez clairement entre l'antisémitisme que nous condamnons et la politique d'un gouvernement dont nous désapprouvons l'action.*

Au fil de la rencontre, nous nous sommes cependant retrouvés sur plusieurs points essentiels :

- *Lors des manifestations de 2006 et plus encore lors de la profanation du cimetière juif de La Tour-de-Peilz, les Verts n'ont pas assez nettement marqué leur indignation et leur*



Philippe Martinet. Photo DR

condamnation des débordements antisémites. Je me suis engagé à ce que la présidence vaudoise soit davantage vigilante (...)

- *(...) avant des interventions à la tribune du Grand Conseil, nous devons veiller à avoir pris connaissance de la position des deux bords avant de nous exprimer — notamment via la CICAD — tout en appelant nos élu(e)s à mesurer leurs propos.*
- *Dans le cadre des lois ecclésiastiques, Les Verts ont été les promoteurs des amendements malheureusement refusés, imposant à toutes les Églises,(...) à respecter les principes républicains.(...)*
- *Le canton venant coup sur coup d'adopter des lois ecclésiastiques et une Loi sur l'intégration et la prévention du racisme et de l'antisémitisme, j'ai plaidé pour que le Gouvernement soit prochainement interpellé sur ce qui a été entrepris tant sur l'axe de l'intégration que celui — distinct — de la prévention du racisme ou de l'antisémitisme .*
- *Au plan pédagogique, j'ai soutenu les démarches de la CICAD dans son appui au devoir de mémoire de la collectivité concernant la shoah; et notamment le travail des enseignants pour enrichir leurs supports didactiques (...)*».

Rencontre avec Philippe Leuba (Parti libéral) et Jacqueline De Quattro (Parti radical)

Cet échange a permis d'aborder un certain nombre de thèmes inhérents aux préoccupations de la CICAD, concernant:

L'ANTISEMITISME

Jacqueline De Quattro: «*Les gens sont de moins en moins tolérants. Nous considérons que le rôle de votre association, tout comme celui de l'État est primordial auprès des jeunes. Nous sommes en effet conscients de l'existence de l'antisémitisme et de l'islamophobie.*

Philippe Leuba: «*Divers amalgames sont faits entre Juif et politique israélienne, et ce depuis la création de l'État d'Israël. Avant de vous rencontrer, je pensais que l'antisémitisme était caché. Je constate qu'il n'en est rien. Il suffit de peu pour faire ressortir les vieux démons.*

La CICAD est revenue sur l'affaire du saccage du cimetière juif de la Tour-De-Peilz, insistant sur le manque de réaction des élus. Le Conseil d'État lui-même avait peu réagi. A ce jour, aucun élément n'a permis d'avancer sur cette affaire. Jacqueline de Quattro s'est engagée à obtenir plus d'information à ce sujet, sa position le lui permettant.

En effet, cette année, Jacqueline de Quattro est entrée à l'Exécutif de la Tour-de-Peilz. Elle y assume la responsabilité du dicastère «*Sécurité et Culture*».

AUSCHWITZ

La CICAD a également tenu à revenir sur une problématique inhérente au Canton

de Vaud, concernant son implication dans le voyage de la CICAD, organisée chaque année, à destination d'Auschwitz. En effet, tous les Cantons romands, excepté le Canton de Vaud, prennent en charge la moitié des frais de voyage de chaque enseignant. Philippe Leuba et Jacqueline De Quattro ont l'intention de se pencher sur cette carence.

Philippe Leuba: «*Lorsque j'étais jeune, j'ai participé à un voyage à destination d'Auschwitz qui m'a beaucoup marqué. Suite à cela, j'ai éprouvé une plus grande compréhension face aux drames vécus par le peuple juif.*

Jacqueline De Quattro: «*Les programmes pédagogiques pour les enfants sont plus que nécessaires.*

La prévention est essentielle. Lorsque j'étais jeune, j'ai pu voir le film portant sur le procès de Nuremberg et cela reste inoubliable pour moi.

LA NORME PENALE CONTRE LE RACISME

Tant Philippe Leuba que Jacqueline De Quattro ont souligné l'importance de cette norme pénale et entendent la soutenir.



De g. à dr.: Jacqueline de Quattro, Victor Gani, Pierre Ezri, Philippe Leuba et Doris Cohen-Dumani. © CICAD

REPERCUSSIONS

Ces rencontres permettent à la CICAD, un échange réellement constructif, comme le laisse entendre Philippe Martinet: «*En conclusion, ce genre de rencontre est très précieux, tout d'abord pour notre compréhension d'une réalité tout à fait particulière en raison de la spécificité juive qui, comme l'évoque bien Jacques Attali dans L'homme nomade, est une*

situation unique d'un peuple qui, tout en se dispersant dans le monde, a conservé une culture propre. Et à titre plus personnel et philosophique d'homme en recherche, adepte du libre-arbitre, cette rencontre m'a donné à réfléchir sur la difficulté à conserver une vue systémique et la plus objective possible, lorsqu'on est au coeur du problème et qu'on souffre.

Elections fédérales 2007: une démarche citoyenne pour un électeur informé

Rappel des faits

A la veille des élections fédérales, la CICAD a jugé utile de faire connaître aux électeurs le positionnement des candidat-e-s romands sur des sujets qui la préoccupent.

Mi-juillet, la CICAD adressait à 476 candidats romands un questionnaire portant tant sur la politique

intérieure (norme pénale antiraciste, antisémitisme, symboles rappelant le nazisme et le fascisme, etc.) que sur la politique extérieure (l'Iran, le conflit israélo-palestinien, le Hezbollah, le Hamas, etc.). Les réponses possibles étaient majoritairement fermées de manière à favoriser un positionnement clair et sans équivoque.

REACTIONS

476 candidats ont été contactés, **278 (soit 58.4%) ont répondu au questionnaire de la CICAD.**

Les réponses obtenues ont permis de dégager un certain nombre d'enseignements. Interrogés sur la norme pénale antiraciste (art.261 bis CPS), plus de 90%, tous partis confondus, se prononcent en faveur du maintien du texte actuel ou de son renforcement. D'autres résultats ont retenu l'attention de la CICAD concernant notamment la question suivante :

«Des actes antisémites graves se sont produits ces dernières années en Suisse. A cet égard laquelle de ces deux réactions se rapproche le plus de votre propre sentiment?»

- C'est scandaleux, la justice doit punir sévèrement les coupables
- L'attitude des juifs de Suisse est en partie responsable de ces actes
- Sans opinion».

Le questionnaire qui fâche les radicaux

Le Parti radical suisse conseille à ses candidats de ne pas répondre à des questions sur l'antisémitisme.

«Etes-vous pour l'abolition, l'allègement ou le renforcement de la norme pénale antiraciste? Estimez-vous que les initiatives de boycott d'Israël sont justifiées?» Ces questions, parmi d'autres, traitant de l'antisémitisme ou du Proche-Orient, ont été envoyées aux 400 candidats romands aux élections fédérales, tous partis confondus. Le questionnaire vient de la Cicad, Coordination contre l'antisémitisme et la diffamation, qui représente les communautés juives de Suisse romande.

Plus de la moitié des candidats ont répondu, mais le Parti radical a recommandé à ses membres de ne pas le faire. Secrétaire général du PRD suisse, Guido Schommer a dénoncé dans *Le Temps* un questionnaire «instrumentalisant»!

Lettre au président

Indignée, la Cicad a écrit au président du PRD, Fulvio Pelli, pour s'étonner de cet «appel au boycott». «Ce questionnaire doit permettre aux électeurs de voter en toute connaissance de cause, explique Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la Cicad. Nous sommes convaincus de son utilité: personne n'avait interrogé les candidats sur la norme antiraciste, par

exemple. Nous ne comprenons pas la réaction des radicaux.»

«Ce n'est pas un boycott»

Selon Guido Schommer, il ne s'agit pas d'un boycott: «Les radicaux combattent évidemment toutes les formes de discrimination. Cela dit, les candidats reçoivent des dizaines de questionnaires en ce moment, c'est pourquoi nous leur donnons des recommandations. Nous examinons si le questionnaire va aider les électeurs dans leur choix. Dans le cas de la Cicad, il nous semble que ces questions très précises, auxquelles on ne peut répondre que par oui ou non, ne permettent pas d'informer suffisamment les électeurs. D'autre part, nous préférons les questionnaires qui ne laissent pas apparaître trop clairement les réponses attendues par l'organisation. Le risque d'interprétations fausses est trop grand.»

Les radicaux genevois, de leur côté, se sont mis d'accord avec la Cicad pour ne répondre qu'aux questions sur la politique intérieure suisse.

Président de la Cicad, Me Philippe Grumbach se dit «très déçu et pas satisfait» de la brève réponse envoyée hier par Fulvio Pelli. La Cicad promet de réagir. Par ailleurs, elle publiera bientôt les réponses de tous les candidats, avec leur nom.

Frédéric Julliard



Johanne Gurfinkiel.
Le secrétaire général de la Cicad regrette la réaction des radicaux. (ALDAG)

- Pour 3 candidats «*L'attitude des Juifs de Suisse est en partie responsable de ces actes*».
- 17 autres ont opté pour «*Sans opinion*».
- 257 candidats ont opté pour la réponse: «*C'est scandaleux, la justice doit punir sévèrement les coupables*».

Ce sont là quelques exemples des résultats obtenus. Une analyse plus complète ainsi que l'ensemble des réponses et commentaires

individuels reçus sont disponibles sur le site de la CICAD:

www.cicad.ch

Le questionnaire de la CICAD a suscité un vif intérêt auprès des candidats et des partis. Leurs commentaires, majoritairement positifs, témoignent de l'utilité de cette démarche.

REACTION DES PARTIS

Hubert Zurkiden, Verts Suisses

«*Certaines questions ne permettaient pas de donner une réponse nuancée. Concernant le Hamas, à savoir si on considérait ce mouvement comme une organisation terroriste, si j'avais répondu OUI, cela n'aurait pas reflété mon opinion et si j'avais répondu NON, j'aurais eu peur que vous me traitiez d'antisémite. C'est pourquoi parfois, j'ai choisi de ne pas répondre à certaines questions. Je ne voulais pas qu'on me colle une étiquette. Pour ma part, je ne soutiendrai pas le Hamas mais je pense que leur attitude est liée à la politique de répression d'Israël. Dans une interview, M. Donath a interprété la visite de deux conseillers nationaux des Verts suisses en Iran, comme un soutien des Verts à ce pays. C'est absurde. Ce ne sont certainement pas des antisémites. Pas question pour autant de couper le dialogue avec le Président de la FSCI. La seule solution, pour les débats délicats, c'est vraiment le dialogue*».

Maximilien Bernard, UDF romande

«*J'ai bien reçu les résultats de votre étude très intéressante et qui confirmait la position de soutien de principe à l'Etat d'Israël de la part de notre parti, en raison de liens judéo-chrétiens. De manière générale, nous reconnaissons Jérusalem comme capitale indivisible de*

l'Etat hébreu. Pour mémoire, en 2003-2004, nous avons organisé des manifestations de soutien à l'Etat d'Israël, sur la Place fédérale. Nous sommes de votre côté: cela ne veut pas dire que l'on cautionne tout, notamment en ce qui concerne la politique israélienne ».

Claude Ruey, Parti libéral Suisse

«*J'ai des positions relativement claires sur les sujets traités par la CICAD. Les questionnaires, quels qu'ils soient, sont souvent un peu piégeant car ils n'offrent pas le choix de nuancer les réponses. Je ne parle pas de celui de la CICAD en particulier. Au cours de ces derniers mois, les candidats ont reçu énormément de questionnaires. Je n'ai de loin pas répondu à tous mais celui de la CICAD, j'y ai répondu car il me tenait à cœur*».

Jean-Yves Gentil, Parti socialiste Suisse

«*(...) La CICAD est tout à fait dans son rôle quand elle souhaite voir les candidats répondre à des questions en lien étroit avec les fondements de son action. Pour ce qui est du fond de votre questionnaire et de ses résultats, nous considérons que ces derniers sont assez éclairants, s'agissant en particulier des tentations xénophobes et intolérantes de nos principaux adversaires. Bien qu'il nous paraisse indispen-*

sable de conserver quelque circonspection à l'égard de la sincérité de certaines réponses, nous pensons que l'exercice est loin d'être inutile. Un mot encore pour souligner que si le PS partage totalement vos positions s'agissant de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, vous aurez pu constater, au vu des réponses de la plupart des socialistes, que notre adhésion était plus mesurée s'agissant de la défense de l'image d'Israël. Nous pensons ainsi tout particulièrement à la question liées aux initiatives de boycott. Pour mémoire, l'an dernier, le PS, comme nombre d'organisations humanitaires, caritatives et politiques, avait appelé le Conseil fédéral à faire cesser toute collaboration dans le domaine militaire et de l'armement avec Israël (et les autres pays de la région) dans le cadre d'une Semaine d'action pour la paix au Proche-Orient, en novembre à Berne, Zurich, Genève et Lausanne (...).

Les autres partis n'ont pas souhaité livrer leurs impressions. Pour Me Philippe Grumbach, Président de la CICAD: «(...) Interroger les candidats aux élections fédérales sur la politique intérieure ou extérieure de la Suisse s'inscrit à l'évidence dans le cadre du débat démocratique. Il s'agissait d'une démarche citoyenne, destinée à mieux informer les électeurs. Chacun était libre de répondre ou non.» Intervenant sur la chaîne Léman Bleu, Johanne Gurfinkiel, Secrétaire Général de la CICAD, est

revenu sur les questions relatives au Hamas et au Hezbollah. Il précisait que ces mouvements sont des organisations terroristes, connues pour leur propagande antisémite. Les questions de la CICAD étaient donc légitimes. «Pour nous, voir un drapeau du Hezbollah ou du Hamas à Genève ou à Berne est une véritable insulte puisque ces organisations appellent à l'extermination des Juifs».

Les politiciens romands prêts à interdire la croix gammée

Selon le sondage de la Cicad, les candidats aux élections fédérales veulent maintenir la norme pénale antiraciste.

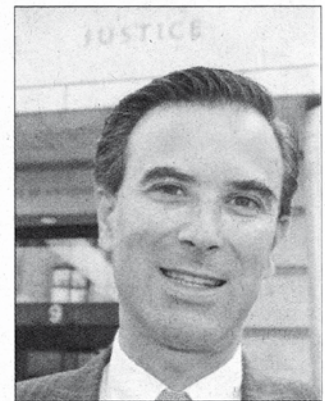
Les programmes scolaires doivent faire plus de place à la lutte contre l'antisémitisme, et il faut interdire les signes nazis tels que la croix gammée. Ce sont deux des principales conclusions du sondage organisé par la Cicad (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme) auprès de 476 candidats aux élections fédérales.

Malgré les critiques (la «Tribune» d'hier), 278 candidats ont répondu au questionnaire. Plus de neuf sur dix se prononcent pour le maintien ou le renforcement de l'article 261 bis du Code pénal, qui réprime la discrimination raciale. A Genève, seul le MCG Claude Jeaneret propose son abolition. Trois quarts des sondés souhaitent une loi fédérale interdisant les symboles nazis.

Boycott d'Israël

A l'inverse, interrogés sur les agressions antisémites, deux UDC et une libérale-radical déclarent que «l'attitude des juifs est en partie responsable de ces actes»! A Genève, seule la socialiste Liliane Maury Pasquier se dit prête à boycotter les produits israéliens, mais uniquement en dernier recours.

Les critiques ont fusé contre le questionnaire de la Cicad. Le socialiste Carlo Sommaruga a refusé de répondre, dénonçant «des questions fermées, qui obligent les gens à choisir un côté ou l'autre dans le conflit au



Me Philippe Grumbach. Président de la Cicad. (C. BONZON)

Proche-Orient». Une virulence jugée «à tout le moins surprenante» par Me Philippe Grumbach, président de la Cicad. «Les candidats ont reçu des dizaines de questionnaires, mais seul le nôtre est montré du doigt! Ce n'est sans doute pas un hasard, car ces critiques émanent de gens comme M. Sommaruga, qui a appelé publiquement au boycott des produits israéliens... Interroger les candidats aux élections fédérales sur la politique intérieure ou extérieure de la Suisse s'inscrit à l'évidence dans le cadre du débat démocratique. Il s'agissait d'une démarche citoyenne, destinée à mieux informer les électeurs. Chacun était libre de répondre ou non.»

«Un candidat doit avoir le courage de son opinion, renchérit le libéral Pierre Weiss. Refuser de répondre, c'est botter en touche.» Frédéric Julliard

REPERCUSSIONS

Le questionnaire aura permis :

- De mieux connaître le positionnement des candidats sur des sujets proches de nos préoccupations.
- Une intensification des contacts avec les candidats et partis.
- Une meilleure sensibilisation des acteurs politiques aux problématiques inhérentes à la CICAD.
- Une ouverture politique basée sur le dialogue et tournée vers l'avenir.

INNOVATIVE INVESTMENT SOLUTIONS



LEUMI SWITZERLAND. PRIVATE BANK

High yielding investment opportunities (in USD, Euro, SFR and other currencies), Structured Products with capital protection at maturity.

For further information about products and investment opportunities please call:
Zurich - Claridenstrasse 34, Tel: ++41-44-207 9111 • Geneva - 80, rue du Rhone, Tel: ++41-22-318 3555
www.leumi.ch



IMPRESSUM:

Rédaction:

Paul Cohen-Dumani
Esther Ackermann
Lili Dardashti
Johanne Gurfinkiel

Supervision et coordination:

Johanne Gurfinkiel
Lili Dardashti

Iconographie:

Hervé Gross
CICAD

Maquette et mise en page :

Imagic Sàrl - 1227 Carouge

Impression:

Imprimerie Genevoise - 1227 Carouge



Coordination intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation

40, rue du Stand – Case Postale 5020 – 1211 Genève 11

Tél. 022 321 48 78 – Fax: 022 321 55 28 – cicad@cicad.ch – www.cicad.ch

© CICAD 2007